



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/46/PV.9
2 octobre 1991

FRANCAIS

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 9e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 25 septembre 1991, à 15 heures

Président : M. MIN (Myanmar)
(Vice-Président)

puis : M. GHEZAL (Tunisie)
(Vice-Président)

Allocution du Père Jean-Bertrand Aristide, Président de la République d'Haïti

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Joshi (Népal)

Mme McDougall (Canada)

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

- M. Nastase (Roumanie)**
- M. Ellemann-Jensen (Danemark)**
- M. Kapllani (Albanie)**
- M. Poos (Luxembourg)**
- M. Dreyfus Morales (Nicaragua)**

En l'absence du Président, M. Min (Myanmar), assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 25.

ALLOCUTION DU PERE JEAN-BERTRAND ARISTIDE, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE D'HAITI

Le PRESIDENT : L'Assemblée générale va d'abord entendre une allocution du Président de la République d'Haiti, le père Jean-Bertrand Aristide.

Le Père Jean-Bertrand Aristide, Président de la République d'Haïti, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies à S. E. le père Jean-Bertrand Aristide, Président de la République d'Haïti, et de l'inviter à prendre la parole.

Le Président ARISTIDE : Je suis heureux de vous saluer au nom du peuple Haïtien dont le coeur palpite au rythme de la liberté, de la fierté et de la dignité : liberté conquise, fierté retrouvée, dignité ressuscitée! Au-delà de la distance, s'esquisse le sourire d'un peuple heureux de vous saluer "lavalassement".

Au-delà de la distance, retentit la voix de la nation haïtienne, heureuse d'être unie aux Nations Unies, heureuse d'être ici aux Nations Unies.

Tandis que résonne l'écho de ces multitudes de voix haïtiennes, je voudrais présenter à M. Shihabi mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale. Ses qualités exceptionnelles et sa riche expérience dans la gestion des problèmes internationaux ravivent, certes, le feu de l'espérance.

Le Président Aristide

Je profite de l'occasion pour exprimer nos sentiments de gratitude à son illustre prédécesseur, M. Guido de Marco, qui a su guider l'Assemblée générale des Nations Unies avec sagesse et compétence. Je rends également un très grand hommage au courage et à la patience du Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, dont le mandat se termine malheureusement dans les prochains mois. Incontestablement, il a su, avec habileté et clairvoyance, mettre en oeuvre les prescriptions dont la Charte fait obligation à la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies lui doit dans une très grande mesure le regain de confiance dont elle jouit aujourd'hui. On se souviendra longtemps encore de ce représentant de la diplomatie latino-américaine.

A vous, chers amis latino-américains!

(L'orateur parle en espagnol)

Donc, à vous chers amis et compagnons latino-américains, une accolade fraternelle! Déjà, comme vous le savez, nous partageons la même expérience de lutte, lutte contre l'esclavage de l'homme par l'homme, lutte pour l'avènement du règne de paix et de libération intégrale du continent latino-américain et du monde tout entier. Compagnons, frères et soeurs, hier unis à vous, aujourd'hui toujours unis parce que, certainement, avec la démocratie, la victoire sera nôtre, et tous ensemble nous vaincrons!

(L'orateur reprend en français) :

La vibration de ces cordes linguistiques m'invite, si vous le permettez, à ajouter quelques notes, juste quelques notes, à cette symphonie des langues.

(L'orateur parle en anglais)

Je suis persuadé que les anglophones sont heureux d'entendre des voix haïtiennes leur adresser un salut, n'est ce pas? Formidable! Nous voilà ensemble sur le chemin de la démocratie, luttant contre l'injustice sous toutes ses formes et contre l'exploitation. Le monde, j'en suis sûr, sera meilleur. Allons-y!

Ensemble, avec les pauvres, avec Haïti et avec les Haïtiens qui vivent aux Etats-Unis, nous créerons la solidarité pour ce royaume de justice, de liberté et de respect.

A ce stade de l'histoire d'Haïti, nous tenons à dire que nous remercions la communauté internationale pour la grande solidarité dont elle a fait preuve

Le Président Aristide

envers le peuple haïtien. Nous exprimons à tous notre reconnaissance pour cette solidarité. Nous sommes reconnaissants à l'Organisation qui a aidé et continuera d'aider le peuple haïtien. Cela fait des décennies que les Haïtiens ont été des réfugiés dans le monde entier. Il y a des pays qui nous ont reçus. Nous leur disons merci. Il y a des pays qui nous ont maltraités. Nous leur disons : regardez, frères, nous sommes Haïtiens et nous sommes fiers d'être Haïtiens. Nous aimons Haïti. Nous sommes fiers de notre amour pour Haïti. Nous sommes des citoyens du monde et nous sommes fiers d'être des citoyens du monde. A ceux qui nous ont reçus dans le respect et la dignité, nous présentons à nouveau nos remerciements.

(L'orateur reprend en français)

Nombre de nos frères africains et arabes, bien sûr, parlent l'anglais. Ce qui ne nous empêche pas de faire appel, d'une part, à la langue lingala pour dire aux Africains :

(L'orateur parle en lingala; texte français fourni par la délégation)

Je salue tous les Africains.

Solidarité entre l'Afrique et Haïti!

Renouons les liens avec l'Afrique et retournons aux sources de solidarité, main dans la main!

J'aime l'Afrique et j'invite les Africains à venir en Haïti.

(L'orateur parle en swahili; texte français fourni par la délégation)

J'aime l'Afrique.

(L'orateur reprend en français)

De même, nous faisons appel aussi à l'arabe, pour dire aux soeurs et frères arabes :

(L'orateur parle en arabe)

Comment allez-vous? ça va? Moi, je suis très heureux. Béni soit le nom du Seigneur! Que la paix soit avec vous!

(L'orateur reprend en français)

Pour la paix au Moyen-Orient, mon coeur s'ouvre aux Juifs avec ces mots de paix :

Le Président Aristide

(L'orateur parle en hébreu; texte français fourni par la délégation)

Que la paix soit avec vous! Béni soit le nom de Yavéh! J'ai vécu trois ans en Israël, et ainsi j'ai appris votre langue, et aujourd'hui je suis tout à fait heureux de vous dire, au nom de notre peuple : Paix à vous tous! La chance s'offre à nous de réaliser ensemble bien de bonnes choses; cependant, nous n'avons pas le temps aujourd'hui de les évoquer toutes. Que vienne ce temps! Béni soit le nom de Yavéh!

(L'orateur reprend en français)

Comment tourner les regards vers l'Allemagne et l'Italie sans dire à celle-là :

(L'orateur parle en allemand; texte français fourni par la délégation)

Bonsoir! Comment allez-vous? Ensemble, nous sommes forts. Nous avons beaucoup de choses à réaliser et, bien sûr, nous voyagerons toujours de concert vers la démocratie.

(L'orateur reprend en français)

J'entends la voix d'un silence éloquent me demander : et l'Italie?

(L'orateur parle en italien; texte français fourni par la délégation)

Que retentisse une note italienne! La voilà! Mieux vaut tard que jamais. Il m'aurait été difficile d'oublier mes amis, surtout quand je pense qu'en ce moment même, nombre d'entre eux oeuvrent pour la paix. Nous l'avions dit mille fois à tout un chacun, et aujourd'hui nous vous le disons à nouveau : parler de paix, c'est parler en même temps du peuple. Voilà pourquoi nous sommes heureux d'être avec vous. On y va!

(L'orateur parle en créole; texte français fourni par la délégation)

Devinez quelle langue va faire son entrée aux Nations Unies en ce moment même? Une belle langue, une très belle langue. Il n'y en a pas deux comme elle, c'est notre créole à nous. Je l'avais gardé pour la fin car "les derniers seront les premiers".

Le Président Aristide

(L'orateur reprend en français)

Oui, on y va. On y va en compagnie de tous les peuples, de toutes les Nations Unies, pour un lendemain meilleur.

En effet cette décennie s'ouvre sur des événements susceptibles de déterminer l'avenir de l'humanité et suscite naturellement espoirs et interrogations. La quarante-sixième session de l'Assemblée cristallise, croyons-nous, une période de profonde réflexion pour la communauté internationale. Contrairement aux périodes précédentes, cette session se déroule au moment où de profonds bouleversements modifient sensiblement les axes géopolitiques de la planète. La dialectique d'une politique bipolaire conduit la communauté internationale à se demander : qu'en est-il de la succession et de la dévolution du siège de l'URSS à l'Assemblée Générale et au Conseil de sécurité des Nations Unies? Qu'en est-il de la démocratie à l'échelle mondiale?

Il y va de l'avenir des axes géopolitiques qui ne devraient nullement cristalliser un pouvoir totalitaire et absolu. Je reprends : il y va de l'avenir des axes géopolitiques qui ne devraient nullement cristalliser un pouvoir totalitaire et absolu.

Au moment où la communauté internationale se préoccupe de la modification des axes géopolitiques de la planète, venons-en à notre chère Haïti, la fille rebelle et fidèle. Rebelle à tout dictat impérialiste, mais fidèle à toute prescription démocratique.

Aussi parlerons-nous essentiellement de 10 jalons lumineux baptisés "les 10 commandements démocratiques" surgissant de notre praxis démocratique. Oui, notre message se limitera à ce champ démocratique où se dressent en ligne droite "les 10 jalons lumineux baptisés les 10 commandements démocratiques".

Premier jalon ou premier commandement démocratique, "Liberté ou la Mort" : Comme vous le savez, Haïti a été l'un des premiers phares de la liberté dans l'hémisphère ouest. En 1791, nous avons offert au monde la première révolution d'esclaves qui permit à des centaines de milliers de Noirs de se délivrer du joug de la répression. Les leaders de cette révolution victorieuse ont aidé à financer la croisade de libération de Simon Bolivar en Amérique du Sud. C'est en Haïti que, pour la première fois, l'esclavage fut aboli. Un pas de géant vers la libération de l'humanité. De la révolution

Le Président Aristide

haïtienne surgissent les racines de la Déclaration des droits de l'homme. L'Haïti de Boukman, de Dessalines, de Toussaint Louverture, est et demeure la première république noire du monde.

Comme une étoile de liberté, Haïti a brillé aux yeux de tous. A travers notre histoire, souvent glorieuse, parfois troublée, nous nous sommes toujours souvenus avec fierté des exploits inouïs de nos ancêtres. Les cris "Liberté ou la Mort", "Liberté ou la Mort", loin de s'étouffer dans un passé stérile, retentissent continuellement au coeur du peuple devenu à jamais une nation libre.

Tout au long de notre marche vers 1991, malgré notre contribution au monde libre, Haïti n'a pas pu ouvrir toutes les portes de la communauté internationale. Les colons d'alors et leurs alliés ont eu peur de la liberté; nos dirigeants et l'oligarchie traditionnelle aussi. Des colons blancs aux colons nègres, il a fallu briser le joug des dictateurs nègres et de leurs alliés internationaux.

Heureusement, en 1986, à la surprise du monde entier, le peuple haïtien a renversé un régime dictatorial de trente ans. Tel fut le début de la fin d'une dictature dont les empreintes sont indélébiles. Plus ces empreintes nous interpellent, plus nous crions avec force : "Liberté ou la Mort", "Liberté ou la Mort."

Deuxième jalon ou deuxième commandement démocratique, "Démocratie ou la Mort " : Après avoir chassé le régime répressif et corrompu des Duvalier le 7 février 1986, au terme de cette longue et courageuse lutte, le peuple de Charlemagne Peralte n'avait qu'un choix : instaurer définitivement un régime démocratique en Haïti. De ce fait, Liberté ou la Mort n'est autre que Démocratie ou la Mort. Aussi avons-nous livré une lutte acharnée pour la conquête de nos droits face aux groupes minoritaires qui ont eu le monopole du pouvoir après 1986. Lutte acharnée et légitime puisque le pouvoir n'a pas oeuvré à changer la nature de l'Etat qui, pendant longtemps, a créé les conditions objectives pour maintenir le statu quo et le fonctionnement de la machine d'exploitation et de répression.

Enfin, le 16 décembre 1990, grâce au courage héroïque du peuple haïtien, grâce à votre contribution, nous avons réalisé, pour la première fois, des élections libres, honnêtes et démocratiques! Honneur aux masses haïtiennes.

Le Président Aristide

Gloire à nos ancêtres qui avaient déjà mis en échec le colonialisme tout au début du XIX siècle. Bravo à la communauté internationale! Bravo et applaudissements aux Nations Unies!

Oui, il s'agit là d'une grande première dans l'histoire. Pour une fois, pour la première fois, un peuple dans un mouvement tactique génial a réalisé une révolution par les urnes. L'élection du Président de la République, à plus de 70 % dès le premier tour, symbolise à la fois la victoire du peuple, le pouvoir du peuple, les revendications du peuple.

Ces élections libres, honnêtes et démocratiques sont en somme la résultante d'une stratégie politique qui nous est propre, à savoir l'irruption historique de Lavalasse.

Nous avons lutté "lavalassement".

Nous avons gagné "lavalassement".

Nous avançons "lavalassement".

L'union fait la force, n'est ce pas notre devise? Avec la fourchette de division, avons-nous dit, l'on ne boit pas la soupe des élections. De même avec la fourchette de division, l'on ne boit pas la soupe de la démocratie.

D'une certaine manière, la stratégie Lavalasse rejoint la pensée du Pape qui, dans son encyclique Centessimus Annus, a laissé percevoir que les événements de l'Europe de l'Est et de l'Union Soviétique pavent la route vers la réaffirmation du "caractère positif d'une authentique théologie de la libération intégrale de l'homme". En Haïti, cette approche théologique ne saurait se limiter à une simple analyse de la réalité, elle se veut davantage une méthode de pensée et d'action à l'école du pauvre, lieu privilégié de la Révélation de Dieu, sujet historique de cette lutte pour la libération intégrale de l'homme.

C'est à partir du vécu des pauvres que s'articule la pédagogie de la praxis démocratique alimentée et illuminée certes par la théologie de la libération. La dialectique à établir entre théologie de libération et politique de libération traverse nécessairement le vécu du pauvre.

Le Président Aristide

Quand Jean-Paul Sartre, critiquant Hegel, affirme que ce dernier oublie que le vide est vide de quelque chose, il y a lieu pour nous, théologiens de la libération de proclamer : le vide du pauvre est avide et non vide de l'essentiel.

Avide de libération, son vide insinue une attente légitime dont l'essence habite l'Esprit du pauvre. Il vit en donnant vie à la démocratie. A nous, élu démocratiquement d'être fidèle à ses droits.

Troisième jalon ou troisième commandement démocratique : fidélité aux droits humains.

Si l'être humain a des devoirs, il a certainement des droits. Droits à respecter et à faire respecter. Droits à garantir pour que s'instaure enfin un Etat de droit.

La Déclaration universelle des droits de l'homme est et demeure sacrée. Il nous incombe la lourde responsabilité d'observer fidèlement la Constitution pour "garantir nos droits inaliénables et imprescriptibles à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur", conformément à notre Acte d'Indépendance de 1804 et à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

Respect de la Constitution pour "une nation haïtienne socialement juste, économiquement libre et politiquement indépendante."

Respect de la Constitution pour établir "le pluralisme idéologique et l'alternance politique, fortifier l'unité nationale, éliminer les discriminations entre villes et campagnes, assurer la séparation et la répartition harmonieuse des pouvoirs de l'Exécutif, du Judiciaire et du Parlement, ce, pour instaurer un régime gouvernemental basé sur les libertés fondamentales et le respect des droits humains, la concertation et la participation de toute la population aux grandes décisions engageant la vie nationale par une décentralisation effective".

Quatrième jalon ou quatrième commandement démocratique : droit de manger et de travailler.

Il va de soi que le droit de manger s'inscrit naturellement dans le cadre des droits de la Personne. La réalité de l'affamé, parce que exploité, accuse d'emblée tant l'opresseur que les autorités responsables de faire respecter les droits inaliénables et imprescriptibles à la vie.

Le Président Aristide

En Haïti, les victimes des axes d'exploitation internationale ont du mal à manger parce qu'elles sont mangées par ces axes d'exploitation internationale.

Pour la course aux armements, "L'ensemble des nations consacre plus de 500 milliards de dollars l'an, soit 1 milliard 400 millions de dollars chaque jour. Avec seulement 15 jours de ces dépenses, on pourrait supprimer la faim sur toute la planète durant plusieurs années".

Le drame de l'affamé n'est pas lié à l'absence de nourriture mais à l'absence de justice sociale. Du travail, encore du travail, toujours du travail, voilà ce dont il a besoin pour gagner son pain à la sueur de son front. D'aucuns ont démontré que si on remplaçait la fabrication d'un bombardier B1 par la construction d'habitations, à prix égaux, on créerait 70 000 emplois".

Comment justifier que 71 % des agriculteurs haïtiens cultivent moins d'un carreau ou 1,2 hectare de terre?

Comment justifier que 30 % des plus riches propriétaires terriens, chez nous, possèdent plus des deux tiers des terres arables?

Certes, il faut transcender l'indifférence traditionnelle des secteurs politiques et économiques dominants pour exiger le respect du droit de manger et de travailler. La faim d'un homme est la faim de l'Homme.

A tout un chacun de travailler pour une civilisation du travail et couper ainsi les racines de la faim. La faim d'un homme est la faim de l'Homme.

Pour aller au-delà des frontières du Verbe, explorons quelques pistes du réel tracées du 7 février 91 à nos jours :

En effet, dès le 7 février 1991, le Gouvernement Lavalasse commença à mettre de l'ordre dans l'administration. Les ressources de l'Etat ont nettement augmenté. Durant les quatre derniers mois du gouvernement précédent, les recettes fiscales et douanières ont atteint une moyenne mensuelle de 86.8 millions de gourdes, contre une moyenne de 122.9 millions pour les quatre premiers mois de notre Gouvernement Lavalasse, avec une nette tendance à la hausse - juin 137.6 millions. En ce qui concerne les dépenses, en novembre 1990, l'ancien gouvernement a déboursé 164.7 millions de gourdes; en juin 1991, le Gouvernement Lavalasse a dépensé seulement 86 millions. Aussi, pour la première fois depuis longtemps, les comptes publics ont accusé un surplus de 41 millions de gourdes.

Le Président Aristide

L'augmentation de la production alimentaire s'avère indispensable. Pour y parvenir, nous allons donc mettre en oeuvre la réforme agraire prévue par la Constitution, article 248, et mettre à la disposition du paysan l'encadrement nécessaire pour qu'il puisse produire .

La participation du secteur privé est essentielle pour la création d'entreprises à haute intensité de main-d'oeuvre. Si jadis, des pratiques illicites avaient permis à certains secteurs de piller le pays au détriment de la plus grande partie de la population, notre Gouvernement Lavalasse, au contraire, veille à ce que les droits de tous soient respectés. Droit d'investir selon les normes constitutionnelles. Droit de travailler pour la croissance humaine et économique. A vous chers amis et investisseurs de l'étranger, Haïti souhaite, d'ores et déjà, la plus cordiale et la plus chaleureuse bienvenue.

Cinquième jalon du cinquième commandement démocratique : droit d'exiger ce qui nous est dû.

Remarquable et exceptionnelle est la contribution du peuple haïtien à la lutte démocratique déclenchée, tout au long de ces cinq dernières années, à travers le monde.

A la croisée des flots démocratiques de l'Europe de l'Est, de l'Asie, du Moyen-Orient, de l'Afrique du Sud, d'Amérique Centrale et d'Amérique du Sud, chez nous, en Haïti, fit irruption une avalanche démocratique baptisée LAVALASSE. Aucune nation démocratique ne peut exister seule sans tisser des liens géopolitiques, diplomatiques, économiques et internationaux.

Aujourd'hui, nous inscrivons notre droit d'exiger ce qui nous est dû dans le cadre de ces réseaux de relations où tantôt nous reconnaissons les fruits d'un passé riche, mais appauvri, tantôt, les fruits d'un présent exploité mais porteur d'espérance, et ceci grâce à la possibilité de réconcilier un passé colonisé et un présent démocratique.

Héraclite d'Ephèse disait à juste titre: "Les Hommes éveillés n'ont qu'un monde, mais les hommes endormis ont chacun leur monde".

Haïtiennes et Haïtiens éveillés, notre monde est celui de la justice. Justice pour tous. Justice pour nous, Haïtiens, Haïtiennes, trop souvent victimes de l'injustice sociale à l'échelle internationale!

Le Président Aristide

Explorant les horizons de ce monde de justice, jusqu'à quand les appauvris devront crier avec Démocrite : "On cherche le bien sans le trouver et l'on trouve le mal sans le chercher".

Convaincu que "mens agitat molem" (l'Esprit meut la masse), notre politique restera à l'écoute attentive des masses dont la voix réclame dans le respect et la dignité ce qui nous est dû.

Il y va du traitement infligé à bon nombre de nos soeurs et frères haïtiens vivant en terre étrangère.

Le Président Aristide

Le sixième jalon ou sixième commandement démocratique est la légitime défense de la diaspora, dite dixième département. Chassés jusqu'en 1991 par la brutalité aveugle de la machine répressive ou par les structures d'exploitation érigées en système antidémocratique, nos soeurs et frères haïtiens n'ont toujours pas la joie de trouver une terre promise. Illégaux, parce que les bourreaux ne sauraient remettre à leurs victimes des certificats de torture dûment signés; illégaux parce qu'ils ont dû voyager comme des boat people ou sans être munis de pièces légales, ils ont largement contribué cependant à la prospérité économique de patrons préférant cette main-d'oeuvre taillable et corvéable à merci. Que dire de nos soeurs et frères emprisonnés à Krome et ailleurs? Au nom de la démocratie, n'y a-t-il pas lieu de se pencher sur leurs dossiers et transformer leurs peines en joie? En vue d'encourager les autorités concernées à orienter les démarches en cours vers cette joie tant attendue, nous, Gouvernement haïtien, combattons continuellement contre les pratiques de fraudes et l'obtention de faux visas sur le sol haïtien.

Si, en cette quarante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale, nous nous exprimons en ces termes pour le bien-être de notre communauté, nous tenons à dénoncer et à condamner aux yeux de l'humanité tout entière la violation flagrante des droits des Haïtiens vivant en République dominicaine. Tandis que nous reconnaissons la souveraineté de la République dominicaine, nous devons dénoncer et condamner énergiquement cette violation des droits humains.

Haïti et la République dominicaine sont deux ailes d'un même oiseau, deux nations qui partagent la belle île d'Hispaniola. Echo de la voix de toutes les victimes dont les droits sont bafoués, engagés à respecter les droits humains malgré les problèmes sociaux et les difficultés financières provoquées par ce rapatriement forcé, nous tenons à respecter les deux ailes de l'oiseau. En témoigne l'accueil qu'Haïti offre à tous ceux et à toutes celles qui traversent la frontière - entendons Haïtiens et Dominicains, Haïtiennes et Dominicaines. Solidaires des minorités défavorisées, nous réclamons une réparation tant pour les citoyens dominicains de naissance et haïtiens d'origine que pour les citoyens haïtiens victimes de ce rapatriement.

Le Président Aristide(L'orateur poursuit en espagnol)

Ici, il ne s'agit pas de pleurer lorsqu'on se rend compte de ce qui passe en République dominicaine. Il s'agit de défendre, au nom du peuple haïtien, au nom de tous les hommes qui sont des hommes dans le monde entier et de toutes les femmes qui sont des femmes dans le monde entier, les droits de l'homme. Par conséquent, nous, Haïtiens, travaillons ensemble avec nos frères et soeurs dominicains pour vivre en communion, dans un dialogue constant. C'est pourquoi, avec les Dominicains et les Dominicaines qui ne sont pas d'accord avec cette façon de fouler aux pieds les droits de l'homme, nous, Haïtiens et Haïtiennes, nous, peuple haïtien, déclarons au monde que nous exigeons réparation.

Nous continuerons toujours de marcher avec le peuple dominicain comme des frères et des soeurs pour vivre dans la paix, mais jamais, jamais, un homme digne de ce nom ne baissera la tête quand les droits humains sont foulés aux pieds comme ils le sont pour les Haïtiens nés en République dominicaine ou à Haïti, les Haïtiens d'origine dominicaine ou les Dominicains d'origine haïtienne. Il est regrettable que la question de couleur entre en jeu même quand il s'agit de Dominicains.

(L'orateur reprend en français)

Arrêtés et expulsés vers le territoire haïtien, ils n'ont en général ni toit, ni famille, ni emploi. Déjà, des estimations conservatrices évaluent le nombre des rapatriés à plus de 50 000. Avec l'espoir que les instances internationales concernées nous aideront à faire respecter les droits fondamentaux de la personne, d'ores et déjà, et de façon solennelle, nous proclamons avec fierté et dignité que :

Plus jamais, plus jamais
nos soeurs et frères haïtiens ne seront vendus
pour transformer leur sang en sucre amer
Du sang en sucre amer, c'est inacceptable;
l'inacceptable ne sera pas accepté.

(L'orateur continue en espagnol)

Puissions-nous toujours marcher ensemble avec nos frères dominicains, dans le dialogue, pour protéger les droits de tous les hommes, Dominicains et Haïtiens! A mes frères dominicains que j'aime tant, je dis : avançons ensemble pour construire ce monde de paix.

Le Président Aristide

Le septième jalon ou septième commandement démocratique est le suivant : non à la violence, oui à Lavalasse. Une révolution politique sans armes en 1991, est-ce possible? Oui. Incroyable mais vrai. La pédagogie Lavalasse, convergence tactique et stratégique des forces démocratiques brandit l'arme de l'unité contre celle de la violence. Victoire éclatante! Surprise historique!

A l'école du pauvre, la pédagogie de la non-violence active, celle de l'unité, triomphe de la violence institutionnalisée. Après 1804, date de notre première indépendance, 1991 ouvre l'ère de notre deuxième indépendance.

Le Président Aristide

Existe-t-il une nation démocratique capable de demeurer indifférente à cette victoire de la non-violence précisément là où règnent encore des structures de violence économique? Est-ce légitime de mettre à l'épreuve la patience des victimes de la non-violence économique? S'il n'existe pas de politique en dehors des rapports de force, il n'existe pas non plus d'économie en dehors des rapports d'intérêt.

Le capital de non-violence que les masses haïtiennes ont déjà investi insinue, grâce à la paix retrouvée des intérêts économiques considérables. Une simple approche de psycho sociale en dirait long. En effet, moins le moi social est attaqué par la sclérose oligarchique, plus il jouit d'une santé psychologique, politique et économique.

La pédagogie de la non-violence devrait constituer une interpellation susceptible de susciter une prise de conscience collective à l'endroit de notre terre de non-violence. Terre de non-violence où pourtant les 85 % de la population, écrasés sous le poids de la violence économique, sont encore analphabètes, analphabètes mais pas bêtes. L'alphabétisation de ces victimes, aujourd'hui, interpelle les vrais amis du peuple haïtien; je ne parle pas des amis, je parle des vrais amis. Vous qui êtes nos vrais amis, soyez non des observateurs, mais des acteurs en tant que citoyens du monde.

Ensemble, participons à notre campagne d'alphabétisation. Pouvons-nous compter sur votre coopération? Nous l'espérons. Toute coopération à ce niveau témoigne d'une volonté de lutter contre la violence économique par la non-violence active.

Là où grondent les canons de la violence, que brille le soleil de la non-violence, "lavalassement".

Huitième jalon ou huitième commandement démocratique, "Fidélité à l'Homme, richesse par excellence" : Parler de l'Homme comme richesse par excellence peut insinuer l'oubli de l'or, du pétrole, du billet vert. Loin de là. Il y a richesse et richesse. Le potentiel hydroélectrique de l'Amérique, selon certains experts, s'il était totalement exploité, aurait pu fournir plus d'énergie que tout le pétrole qui se consomme dans le monde.

Toutes ces richesses doivent être au service de l'Homme, pivot autour duquel gravite toute la Politique "Lavalasse". Aussi sommes-nous prêts à témoigner de notre fidélité à lui, embrassant tout ce qui favorise son plein

Le Président Aristide

épanouissement. Ainsi, les liens harmonieux déjà tissés avec la CARICOM s'inscrivent dans ce cadre de solidarité caraïbienne pour mieux promouvoir le bien-être humain.

Nous travaillons également à la croissance de nos relations Sud-Sud, entre nos voisins de l'Amérique latine et nous. Il va sans nul doute que les relations Sud-Sud ne sont pas les seules relations importantes pour Haïti. En effet, nous partageons un héritage politique avec les Etats-Unis dont l'indépendance nous rappelle la mémoire des pionniers haïtiens qui, précisément pour cette indépendance, se sont battus et sont morts. Tant la France dont nous partageons également l'héritage politique que les Etats-Unis, d'autres pays d'Amérique du Nord, d'Europe, du Moyen-Orient, de l'Afrique et d'autres parties du globe, se situent avec nous dans les réseaux d'interdépendance des nations de la planète.

Nous saluons patriotiquement les Haïtiennes et Haïtiens vivant à Cuba sans oublier Cuba et le peuple cubain pour lequel nous formulons des vœux de paix et de croissance démocratique. Nous voulons adresser ces mêmes souhaits de paix et de croissance démocratique à l'endroit du Moyen-Orient et de l'Afrique du Sud.

Au cours de ces dernières années, l'ONU a su démontrer, sous la houlette de M. Javier Pérez de Cuéllar, qu'elle pouvait être efficace dans la solution des conflits pourvu qu'on lui en donne les moyens. En témoignent la cessation des hostilités entre l'Iran et l'Iraq, l'indépendance de la Namibie et le début d'une solution à la question du Sahara occidental. En fait foi aussi la façon dont l'ONU a su réagir, conformément à sa Charte, quand l'un des Etats qui la composent a été si cruellement agressé le 2 août 1990 par l'Iraq. La manière dont le conflit a été géré a certes suscité des réserves légitimes. Toutefois, le rôle de l'Organisation n'a aucunement été mis en question. Néanmoins, la crise du Golfe a permis de soulever nombre de questions encore suspendues.

Nous le savons tous, en dépit des efforts déployés par l'ONU, il existe encore des zones de cette planète où les intérêts divergents et l'incompréhension entre les peuples continuent à attiser des conflits entre les Etats et à l'intérieur des Etats. Malgré les victoires du peuple d'Asanie sur l'appareil juridique du système d'apartheid, l'on est loin d'atteindre le sommet de la démocratie.

Le Président Aristide

Unis aux Noirs de l'Afrique appelés à jouir de tous les droits reconnus par la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous profitons de cette occasion pour convier la communauté internationale, et principalement les pays industrialisés, à ne pas lever de sitôt les sanctions globales prises à l'encontre du régime de Pretoria. Diamétralement opposée à l'apartheid, la République d'Haïti lutte pour que la majorité noire d'Afrique du Sud jouisse pleinement de ses droits dans une société multiraciale et démocratique. Bravo à Mandela! Honneur à Mandela. Si la mémoire de Mandela suscite ces applaudissements, certes, un autre homme, un grand homme, mérite d'être applaudi lui aussi; je parle de Martin Luther King.

Le Gouvernement haïtien a noté avec satisfaction le cessez-le-feu intervenu récemment entre les parties en conflit au Sahara occidental et réitère son appui au processus en cours. La souffrance d'un homme est la souffrance de l'Homme. Notre politique se veut, jour après jour, un témoignage éloquent à cette fidélité. Fidélité à l'Homme.

Neuvième jalon ou neuvième commandement démocratique, "Fidélité à notre culture" : La praxis "Lavalasse" entrelace des liens culturels au coeur même de l'univers politique. La résistance à l'aliénation culturelle garantit la santé psychologique du tissu démocratique. En effet, tout suicide culturel entraîne la dévitalisation du corps social et menace certainement les cellules démocratiques.

Vivre et vivre pleinement, c'est aussi s'alimenter à la source de sa culture. Vivre et vivre pleinement, c'est plonger les racines de son être à la source de sa culture.

Le Président Aristide

Celle-ci englobe la totalité de la vie d'un peuple. Il s'agit là d'une densité d'être à creuser et à explorer. Entendons par cet être, un tissu de relations, relations pluridimensionnelles. Définissant l'homme non comme une fin mais comme un pont, Nietzsche le situe, que l'on veuille ou non, à la croisée de l'acculturation et de l'enculturation. Il y va d'une transmission de semences culturelles susceptibles de vivifier ou de blesser l'être en son essence.

Les germes de culpabilité pathologique transmis au contact des cultures dites dominantes/dominées ne peuvent que nuire à toute croissance démocratique.

La politique "lavalasse" tend à valoriser notre identité culturelle. Aucun changement en profondeur ne peut se réaliser démocratiquement sans une articulation des valeurs autochtones imbriquées dans un tissu socio-culturel propre.

Cette fidélité à la culture de l'homme nous invite à partager les préoccupations du peuple kurde, du peuple palestinien, du peuple juif, des peuples d'Iraq, tous bien attachés à leurs racines d'être.

Dans cette perspective de respect et de paix, la République d'Haïti se félicite grandement de la prochaine admission des deux Corée au sein de la famille des Nations Unies.

La fidélité à notre culture nous incite à aiguïser notre sens critique en vue de protéger la santé de notre culture contre certains fléaux, tel le trafic illicite des stupéfiants. Le Gouvernement haïtien tient à rappeler qu'une lutte efficace contre la production de la drogue passe aussi par une assistance plus forte aux pays latino-américains.

En ce qui concerne le trafic de la drogue lui-même, il est important de rappeler qu'il est généré et alimenté par la demande qui vient du Nord. Aussi faut-il à tout prix éliminer les incitations à la production qui viennent des consommateurs des pays industrialisés. Des actions concertées entre les Etats du Nord et du Sud, avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies, permettraient de livrer une lutte plus efficace contre ce fléau des drogues diverses rongéant femmes et hommes.

Dixième jalon, ou dixième commandement démocratique - et c'est le dernier - : tous autour de la table! Oui, tous autour de la table démocratique. Ni une minorité sur la table, ni une majorité sous la table, mais bien tous autour de la table démocratique.

Le Président Aristide

Tel est bien un rendez-vous historique à la veille de 1992. Tel est bien un rendez-vous historique à la veille de la célébration des 500 ans d'évangélisation, ou plutôt, d'abord et avant tout, de résistance pour nous Haïtiennes et Haïtiens. Car tout au long de ces 500 ans, nous avons résisté pour survivre et garder notre liberté, notre dignité. Voilà pourquoi, à la veille de la célébration de ces 500 ans, que nous appelons 500 ans de résistance - résistance quantitative et qualitative -, nous pouvons parler de ce rendez-vous autour de la table. C'est en vérité un vrai défi à relever au seuil du troisième millénaire.

Soeurs et frères de la Jamaïque, de la Barbade, de Trinidad, de Cuba, de la Dominique, de la Guadeloupe, de la Martinique, notre passé de lutte contre le colonialisme nous conduit inévitablement vers l'établissement de liens plus profonds, tout au long de notre marche vers la table démocratique.

Un nouveau contrat social à l'échelle caraïbéenne, latino-américaine et internationale s'avère nécessaire pour nous retrouver un jour, tous, autour de la table démocratique.

Nous autres en Haïti, depuis le 16 décembre 1990, date des élections sous le haut patronage de l'ONU, nous sommes en marche vers ce rendez-vous.

Pour y arriver - et y arriver tous -, il est temps que l'endettement cesse de conditionner le transfert net des ressources de nos pays appauvris vers les pays riches - je n'ai pas dit : pays pauvres; j'ai bien dit : pays appauvris. De fait, entre 1983 et 1988, le transfert net des ressources vers les pays dits développés - je n'ai pas dit : pays développés; j'ai dit : pays dits développés -, ce transfert s'est élevé à 115 milliards de dollars. Pour la seule année de 1989, ce transfert a atteint environ 60 milliards, ressources financières dont les pays du Sud ont absolument besoin pour leur croissance.

Je veux espérer que la quatrième Décennie pour le développement produise des résultats concrets dans le cadre du nouvel ordre international à instaurer.

En cette fin du XXe siècle, la République d'Haïti renonce au pouvoir absolu, embrasse la démocratie participative, entonne l'hymne de la liberté, de la fierté et de la dignité - Liberté conquise! Fierté retrouvée! Dignité ressuscitée!

Le Président Aristide

En cette fin du XXe siècle, la République d'Haïti a l'honneur de saluer l'unité des nations - Nations Unies, pour un monde uni. Nations Unies, par des peuples unis.

Quant au peuple haïtien, nous saluons à nouveau son courage héroïque en criant, "chalma" et "péraltement", "dessalinement", "lavalassement" : Mieux vaut périr avec le peuple, que de réussir sans le peuple, Oui, mieux vaut périr avec le peuple, que de réussir sans le peuple. Mais avec le peuple, il ne saurait y avoir de défaite. Alors, A nous la victoire!

De même, nous croyons en l'homme. Là où un homme est exploité, appelez-nous. A votre appel, nous répondrons oui, 77 fois oui. A l'exploitation, nous répondrons non, 77 fois non. Défendre les droits de l'homme, Telle est la mission de l'ONU.

Nous croyons dans la paix. Là où sévit la guerre, appelez-nous. A votre appel, nous répondrons oui, 77 fois oui. A la guerre, nous répondrons non, 77 fois non. Garantir la paix, telle est la mission de l'ONU.

Le Président Aristide

Nous croyons dans la fraternité des peuples. Là où des peuples se rejettent, appelez-nous. A votre appel, nous répondrons oui, 77 fois oui. Au rejet, nous répondrons non, 77 fois non. Etre un lieu de dialogue, telle est la mission de l'ONU.

Nous croyons au peuple haïtien. Là où il lutte "lavalasement", nous y sommes et nous y serons toujours. Mieux vaut périr avec le peuple, que de réussir sans le peuple.

Tandis que retentit l'écho de ce credo, en guise de conclusion laissons retentir l'écho du credo démocratique.

Nous croyons en ces 10 commandements démocratiques. Nous croyons en cette politique démocratique, nous croyons au rendez-vous où il n'y aura ni une minorité sur la table, ni une majorité sous la table, mais tous autour de la table démocratique.

Qu'il en soit ainsi au nom du peuple, et de ses fils, et de son Esprit Saint. Amen!

Unis, nous sommes forts. Unis dans la Caraïbe, nous sommes une puissance. Unis dans le monde, nous sommes une puissance de paix, de justice, d'amour et de liberté.

Avons-nous le droit de parler ici? Alors, si oui, disons-le ensemble de telle sorte que l'écho résonne en Haïti.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République d'Haïti pour la déclaration qu'il vient de faire.

Le Père Jean-Bertrand Aristide, Président de la République d'Haïti, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

La séance, suspendue à 16 h 35, est reprise à 16 h 40.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. JOSHI (Népal) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis de féliciter chaleureusement l'Ambassadeur Shihabi de l'Arabie saoudite à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Je suis sûr qu'il dirigera nos débats de manière à les mener à une heureuse conclusion et je lui souhaite plein succès. Au nom de ma délégation, je tiens aussi à saisir cette occasion pour remercier son prédécesseur, M. Guido De Marco, Ministre des affaires étrangères de Malte,

M. Joshi (Népal)

pour la manière remarquable dont il a présidé la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également rendre un hommage très chaleureux au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar. L'Organisation des Nations Unies a grandement bénéficié de sa sagesse et de son dévouement.

Les fondateurs avaient imaginé l'Organisation comme une famille de nations pacifique et universelle. C'est donc avec beaucoup de plaisir que je souhaite la bienvenue à nos nouveaux membres, à savoir la République populaire démocratique de Corée, la République de Corée, les Etats fédérés de Micronésie, la République des îles Marshall, la République d'Estonie, la République de Lettonie et la République de Lituanie. Leur admission nous a encore rapprochés de l'objectif d'universalité de l'Organisation des Nations Unies.

M. Joshi (Népal)

L'année que nous examinons a été marquée par des événements extraordinaires de par leur ampleur et leur importance. La vision de la Charte - une vision d'un monde de tolérance, de droits égaux des hommes et des femmes, et des nations grandes et petites, une vision de progrès sociaux et de niveaux de vie plus élevés fondés sur des libertés plus grandes, la dignité et la valeur de la personne humaine - est encore loin d'être réalisée. Mais les espoirs n'ont jamais été aussi grands. Une vague spontanée de démocratie, de liberté et de droits de l'homme déferle sur le monde. Un esprit de coopération et de confiance mutuelle a remplacé l'atmosphère d'affrontement qui a entaché les relations Est-Ouest pendant plus de 40 ans et ont rendu cette organisation inefficace. Pendant l'année écoulée, la communauté internationale a bien fait comprendre que l'agression ne serait pas tolérée, ne réussirait pas et ne serait pas rentable. Cet engagement à l'action collective a amené une renaissance des Nations Unies.

Ces événements importants ont suscité les espoirs de millions de personnes dans le monde. Le Népal est fier de faire partie du mouvement global vers des systèmes politiques pluralistes. Il y a un peu plus d'un an, le peuple népalais s'est joint à un mouvement de masse en faveur de la restauration de la démocratie multipartite. Cette restauration de la démocratie a réuni le roi et le peuple du Népal dans le processus d'édification nationale. Nous sommes convaincus que la démocratie, le pluralisme et les droits de l'homme sont indispensables au développement économique. Notre nouvelle Constitution a investi le peuple de la souveraineté. La monarchie constitutionnelle, un système politique multipartite, un pouvoir judiciaire indépendant et une garantie de tous les droits de l'homme sont les caractéristiques de cette constitution. La vigueur et l'enthousiasme du peuple népalais s'agissant du droit de choisir son gouvernement ont été amplement démontrés lors des élections générales qui ont eu lieu au mois de mai dernier - les premières élections libres au Népal depuis plus de trois décennies. Notre nouveau gouvernement a commencé à consolider les institutions d'une société démocratique libérale telle qu'elle est énoncée dans la Constitution. Le Gouvernement s'engage à assurer un niveau de vie décent pour tous les citoyens et à créer une société où chacun peut exercer pleinement ses droits et sa liberté. Pour nous aider à atteindre ces objectifs, nous espérons une compréhension et une coopération plus grandes

M. Joshi (Népal)

de la part des pays amis et des institutions multilatérales. Nous accordons une grande valeur à nos relations chaleureuses de coopération avec les pays les plus proches de nous. Nous nous sommes associés avec nos voisins de l'Asie du Sud dans une entreprise de coopération sous l'égide de l'Association sud-asiatique pour la coopération régionale (SAARC) afin de jeter la base d'une vision grandiose du bien commun et une relation durable de sincérité et de confiance entre tous les membres. Nous chérissons notre amitié avec tous les pays du monde et nous sommes prêts à coopérer en faveur de la paix et de la sécurité. Notre attachement aux droits de l'homme est consacré dans notre Constitution, et nous sommes déterminés à faire des droits de l'homme la pierre angulaire de notre politique étrangère.

Comme le Secrétaire général l'a noté dans son rapport annuel sur l'action de l'Organisation, la situation mondiale présente une simultanéité unique de promesses et de périls. Les événements dramatiques qui se sont déroulés en Europe sont l'expression de la volonté des peuples. La révolution populaire a conduit au démantèlement du rideau de fer. Elle a permis aux trois républiques baltes de prendre la place qui leur revient parmi les nations du monde. Nous nous réjouissons de la tendance vers une approche intégrée des solutions des problèmes européens. Une Europe dynamique est vitale pour la démocratie et le développement économique dans le monde. Rien ne serait plus fâcheux pour une Europe unie que d'aller à la dérive et devenir une Europe forteresse. Paradoxalement, les vents du changement ont aussi soulevé le spectre des dissensions nationalistes et ethniques. Si on le laisse grandir, il contiendra les germes d'une déstabilisation qui peut être lourde de conséquences. Ces points d'ignition ne peuvent être contenus que par une adhésion scrupuleuse aux normes des droits de l'homme et des droits des minorités. Les solutions exigent une sagesse politique du plus haut niveau.

Les possibilités créées par un nouveau climat des relations internationales doivent être saisies pour résoudre la crise du Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Une solution au problème du Cambodge semble maintenant être à notre portée. Nous nous félicitons des efforts déployés par les parties cambodgiennes pour appliquer le plan élaboré par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité visant un règlement politique global. Nous appuyons fermement le rôle des Nations Unies dans ce processus.

M. Joshi (Népal)

Nous espérons sincèrement que l'admission des deux Corée au sein de l'Organisation des Nations Unies facilitera la réunification grâce aux efforts de paix déployés par le peuple coréen.

Nous nous réjouissons de l'évolution importante vers un démantèlement complet de l'apartheid en Afrique du Sud. Nous demandons qu'il soit mis fin à la violence dans ce pays, car la violence ne peut que compromettre l'objectif de l'éradication de l'apartheid. Tandis que nous appuyons la détermination de la majorité de la population d'apporter des changements durables en Afrique du Sud par le biais de négociations et de moyens pacifiques, nous pensons que l'Organisation des Nations Unies doit continuer à déployer tous les efforts possibles à cette fin.

Si l'on ne reconnaît pas que la survie de la race humaine est de l'intérêt de tous, il ne peut y avoir de paix dans le monde. Sans remettre en question le droit légitime à la légitime défense, nous pensons que l'obsession actuelle en matière de sécurité militaire est en contradiction fondamentale avec la poursuite déclarée d'un nouvel ordre international fondé sur le droit et la justice. En conséquence la communauté internationale doit continuer à poursuivre le désarmement à l'échelle mondiale. Une série de crises ont illustré de façon dramatique l'importance de la prévention horizontale et verticale de la prolifération des armes de destruction massive. Le désarmement doit inclure toutes les catégories d'armes : nucléaires, classiques et chimiques. Les progrès dans les négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sont encourageants. Le Népal se félicite de la signature du Traité sur la réduction des armes stratégiques (START) et se réjouit de la continuation du processus menant à des coupures plus profondes dans les arsenaux stratégiques. Nous applaudissons la décision de la Chine et de la France d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, mesure qui augmentera considérablement la crédibilité de cette pierre angulaire vitale du désarmement nucléaire. Nous réitérons notre appel pour une conclusion rapide d'une convention universelle sur l'interdiction des armes chimiques.

Les espoirs de nombreux peuples dans les pays en développement sont centrés sur le développement économique et social. La situation politique mondiale aujourd'hui offre une possibilité de traiter des questions

M. Joshi (Népal)

économiques, financières, monétaires et commerciales interdépendantes dans le cadre d'un processus politique plus vaste. La détérioration continue de la situation économique de la majorité des pays en développement est en elle-même une menace à la paix et à la stabilité internationales. Elle compromet la consolidation de la démocratie et des droits de l'homme. Il est devenu impérieux d'agir d'urgence dans les domaines de la dette, du commerce, des produits de base et de la mise en valeur des ressources humaines. Les difficultés qui existent toujours dans la situation économique mondiale ont touché le plus fortement les pays les moins développés. A moins que des mesures urgentes ne soient prises, il sera difficile d'inverser leur marginalisation croissante dans l'économie mondiale.

M. Joshi (Népal)

Ces pays ont besoin d'une aide financière et d'un allègement de leur dette, qui doivent aller de pair avec l'élaboration de plans de changement structurel globaux. Dans ce contexte, le Népal attend impatiemment l'application complète et rapide du Programme d'action adopté par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

L'environnement est maintenant au nombre des questions importantes inscrites à l'ordre du jour mondial. La difficulté consiste à trouver les moyens permettant aux pays en développement de participer véritablement à la coopération internationale dans le domaine de l'environnement sans sacrifier leurs impératifs de développement. Il est évident que les problèmes extrêmement variés de notre environnement ne peuvent être attaqués que par une action mondiale concertée. La Conférence de Rio de 1992 constitue une occasion unique de transcender les vaines généralités et d'adopter des stratégies de développement écologiquement sûres fondées sur le transfert de ressources et de techniques adéquates.

Il faudra peut-être des années pour comprendre pleinement les incidences des changements dont nous avons été témoins ces dernières années. Alors que le rythme des événements dépasse notre capacité d'ajustement, il est un point qui rallie le consensus, à savoir que les principes de la Charte devraient régir l'histoire en gestation, assurant ainsi le passage sans heurt à un ordre mondial stable et démocratique. L'unanimité dont le Conseil de sécurité a fait preuve face à la crise dans le golfe Persique est un événement aux conséquences extraordinaires pour l'avenir. Ce faisant, le Conseil a affirmé le principe du respect inconditionnel de la primauté du droit. Cela marque également le début d'une étape nouvelle dans l'exercice de l'autorité du Conseil dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Bien que nous nous félicitions de la concordance de vues des cinq membres permanents du Conseil de sécurité sur plusieurs problèmes régionaux extrêmement importants, nous tenons à souligner qu'il est d'une importance vitale de faire en sorte que cet accord soit légitimé par un appui plus large de la part de la communauté internationale. Compte tenu du caractère explosif de la situation actuelle, l'appel lancé par le Secrétaire général pour que l'on insiste davantage sur la diplomatie préventive est des plus opportuns. Le succès des opérations menées par les Nations Unies en Namibie et au Nicaragua, les missions en cours en Angola et en Amérique centrale, le plan

M. Joshi (Népal)

des Nations Unies pour un référendum au Sahara occidental, l'opération prévue au Cambodge et les perspectives qui se font jour en Afghanistan ont ajouté de nouvelles dimensions aux possibilités de l'Organisation mondiale.

Si l'importance fondamentale des opérations de maintien de la paix est établie depuis longtemps, il est un aspect encore plus important de la participation des Nations Unies à l'instauration de la paix qui devient de plus en plus apparent. Le Népal demeure un ferme partisan des activités menées par les Nations Unies en faveur tant du maintien que de l'instauration de la paix. Nous sommes d'avis que ces activités doivent reposer sur un mandat clair et sur certains principes, notamment de rentabilité, de souplesse et d'efficacité. Une base financière saine est aussi importante que la coopération des parties intéressées. Cela exige un nouvel engagement de la part de tous les membres à assumer leur responsabilité dans toute opération d'instauration et/ou de maintien de la paix dûment autorisée.

Comme les buts visés par la Charte ne se limitent pas au règlement des problèmes politiques, l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle dans la création d'un monde où chaque individu jouisse du droit à une vie décente. Cela implique qu'elle a un rôle à jouer dans la recherche de solutions globales aux problèmes de la pauvreté endémique et largement répandue, de la protection et de la préservation de l'environnement, de la lutte contre le fléau du terrorisme, du trafic des stupéfiants et de la protection des droits de l'homme.

L'ultime raison de nos efforts communs en faveur de la réalisation des idéaux de la Charte est au bout du compte le bien-être de chaque être humain. C'est pour assurer la pleine réalisation des libertés et des droits fondamentaux de chaque être humain que nous sommes en quête d'un ordre international démocratique. La fin des divisions idéologiques a créé une occasion unique de placer la question des droits de l'homme au cœur de notre engagement.

Inverser la tendance dans de tels domaines - qui mettent en jeu la paix et la survie dans la décence - est une entreprise immense même pour une Organisation des Nations Unies régénérée. Mais nous ne pouvons nous permettre de ne pas tirer parti des changements fondamentaux qui sont à la base du renouveau que connaissent actuellement les idéaux consacrés dans la Charte.

Mme McDOUGALL (Canada) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je sais que vous ne manquerez pas de transmettre mes félicitations au Président de l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session alors que je me joins aux orateurs qui l'ont déjà félicité au moment où il a assumé ses importantes fonctions. Je suis certaine que lui, vous-même et d'autres mettront à profit votre sagesse et votre expérience pour tirer parti des nobles réalisations de vos nombreux et éminents prédécesseurs.

Les rangs de l'Assemblée ont grossi depuis le débat général de l'an dernier. La famille des Nations Unies s'est enrichie de sept nouveaux Membres : l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Corée du Nord, la Corée du Sud, les îles Marshall et la Micronésie. Je souhaite aux représentants de ces sept Etats une chaleureuse bienvenue et les assure de la coopération soutenue du Canada.

Nous nous réunissons cette année en un moment riche de possibilités. Le rythme et l'orientation des événements de ces derniers derniers mois augurent bien, de façon générale, d'un ordre mondial plus sûr et plus équitable ainsi que du triomphe final d'un monde voué à la primauté du droit. Mais ces progrès posent certains défis. Les révolutions qui se succèdent les unes aux autres ont déchaîné des rivalités ethniques qui couvaient depuis longtemps. Les changements qui ébranlent l'Union soviétique ont fait éclater les tensions économiques et sociales persistantes.

(L'oratrice poursuit en français)

Le conflit civil en Yougoslavie menace la nouvelle paix en Europe. De plus en plus de personnes fuient leur pays d'origine dans le sillage de bouleversements politiques, de désastres naturels ou d'une pauvreté implacable.

La communauté internationale doit s'adapter, passer d'un monde centré sur l'Etat-nation à un monde interdépendant, d'un monde dominé par la diplomatie bilatérale à un monde où les institutions multilatérales occupent une place prépondérante.

Notre adaptation, en cette époque de changements révolutionnaires, doit être à la fois nationale et internationale. Le Canada procède actuellement à une adaptation essentielle de ce genre pour relever des défis internes, et doit pour cela effectuer une remise en question fondamentale de ses structures politiques. Le Gouvernement canadien demeure déterminé à assurer prospérité

Mme McDougall (Canada)

et unité au Canada et je suis persuadée que nous réussirons à renouveler notre Confédération en faisant appel à la souplesse, à la tolérance, à l'esprit de compromis et à l'optimisme qui ont toujours caractérisé l'apport des Canadiens à cette organisation et aux nombreuses autres activités internationales auxquelles ils ont participé.

Mme McDougall (Canada)

(L'oratrice reprend en anglais)

Cet engagement, nous devons le prendre envers notre peuple, et aussi envers le monde, qui est en quête de stabilité, de sécurité et de leadership alors qu'il connaît de profonds et parfois déchirants changements.

La doctrine et la loi qui ont régi la conduite de la diplomatie des Etats depuis des siècles doit aussi s'adapter aux changements. En Yougoslavie, où la haine entre groupes ethniques a engendré mort et destruction pour des centaines de personnes, nous ne devons pas permettre au principe de la non-intervention de faire obstacle à une action internationale efficace et rapide. Le concept de la souveraineté est l'essence même de l'Etat, du discours international et, naturellement, des Nations Unies. Le conflit actuel en Yougoslavie dépasse toutefois les frontières de ce pays. Si l'effondrement de l'autorité du gouvernement yougoslave se poursuit, le conflit pourrait dégénérer en guerre civile, compromettant ainsi la paix et la sécurité des pays voisins. Le concept de la souveraineté doit donc céder la place à des principes encore plus importants, notamment la nécessité de préserver la vie humaine de toute destruction injustifiée.

C'est pourquoi le Canada a demandé au Conseil de sécurité de se pencher sur la situation en Yougoslavie. Le Conseil parle en notre nom à tous lorsqu'il s'agit de questions de paix et de sécurité. Les mesures qu'il adopte portent le poids et l'autorité de toute la communauté mondiale. Nous croyons que le Conseil peut et doit ajouter ce poids et cette autorité aux efforts déployés par la Communauté européenne et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pour trouver une solution pacifique et négociée à ce conflit.

S'il est décidé de procéder à cette fin à une opération de maintien de la paix des Nations Unies, je tiens à vous assurer que le Canada est prêt à en faire sa part, comme ce fut le cas à de nombreuses autres occasions alors qu'il était de notre devoir de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité.

Les événements qui se sont produits au sein de cette organisation au cours de la dernière année ont ouvert la voie aux changements. Les citoyens canadiens ne se sont pas contentés de rester sur la touche au cours de ces événements, et le Canada a participé avec engagement et énergie à la mise en application des décisions prises par les Nations Unies en vertu de sa Charte.

Mme McDougall (Canada)

Les Canadiens ont appuyé l'action des Nations Unies dans le golfe Persique. Ils ont appuyé la participation du Canada aux efforts de rétablissement de la souveraineté du Koweït parce qu'ils savaient que des principes internationaux fondamentaux étaient en jeu. Mais ils n'auraient pas soutenu une telle intervention si le Conseil de sécurité des Nations Unies ne l'avait pas clairement autorisée.

Ces mêmes Canadiens souhaitent maintenant que nous façonnions une organisation des Nations Unies plus efficace, qui soit en mesure d'assurer, partout dans le monde, la sécurité en se fondant sur la primauté internationale du droit. La nécessité d'établir un mécanisme de sécurité aussi transcendant est la plus grande leçon tirée des événements de la dernière année.

Je crois que nous devons aller au-delà d'un système qui ne fait qu'empêcher les confrontations armées. Il nous faut redéfinir le concept de la sécurité multilatérale pour y inclure les menaces nouvelles et diversifiées à la paix et à la sécurité mondiales. Ces dangers, ce sont notamment la diminution de la couche d'ozone, la dégradation de nos océans, le fléau que représentent les stupéfiants illicites ainsi que les épidémies mondiales comme le SIDA, les exodes massifs de populations d'un pays vers un autre, et l'atroce pauvreté qui persiste dans de nombreuses régions du monde. Nous sommes aussi conscients du fait que la démocratie et le respect des droits de la personne sont essentiels à notre sécurité collective.

La crise du Golfe a démontré que les Nations Unies disposaient de la volonté politique et de la capacité nécessaire pour repousser des agressions militaires. Mais, pouvons-nous relever d'autres défis? Les défis liés au développement économique et social, aux droits et aux libertés de l'individu et à l'environnement?

La priorité pour le Canada est d'abord et avant tout de renforcer les Nations Unies, d'en faire une Organisation plus efficace et davantage en mesure de relever les défis de cette décennie. Il faut d'abord jeter un regard nouveau sur le Conseil de sécurité et la Charte des Nations Unies.

Par exemple, peu de gens se rendent compte que sept des pays qui font partie des Nations Unies et qui servent l'Organisation avec distinction se trouvent toujours sur la liste des "Etats ennemis". Nous pouvons et devons trouver des façons d'éliminer ce stigmate archaïque.

Mme McDougall (Canada)

A l'instar des autres nations, nous comptons sur le leadership des cinq membres du Conseil, qui travaillent maintenant ensemble dans l'esprit de partenariat préconisé par la Charte. Le Canada croit toutefois qu'il est temps de commencer à envisager la possibilité d'accorder à des pays clefs, représentant toutes les régions du monde, le statut de membre permanent du Conseil de sécurité. Entre temps, notre priorité doit être de veiller à ce que le Conseil de sécurité, dans sa forme actuelle, puisse faire preuve de vision, d'efficacité et de sagesse.

Nous devons avant tout faire en sorte que le Conseil puisse prendre des mesures préventives. La capacité d'évaluer les situations explosives, de démontrer la volonté politique nécessaire au tout début du conflit et d'agir de façon efficace et décisive au moment opportun, permettra de disposer de plus de temps pour réagir aux événements, et de diminuer les risques pour la sécurité, en réduisant au minimum l'élément de surprise. Le simple fait que les Nations Unies puissent sonner rapidement et efficacement l'alarme peut avoir un effet dissuasif et prévenir un conflit.

Je crois qu'il est possible d'y arriver à l'intérieur des paramètres de la Charte actuelle, à condition que le Secrétaire général puisse continuer de jouer un rôle de premier plan. Nous pouvons être fiers des nombreuses et remarquables réalisations de Javier Pérez de Cuéllar - et lui aussi peut en être fier - en dépit des énormes contraintes auxquelles il a dû faire face pendant son mandat. Tout en saluant ses réalisations, nous reconnaissons que cette charge a besoin d'appuis plus solides si nous voulons que son successeur continue d'assumer le même brillant leadership.

Par ailleurs, pour que les Nations Unies soient efficaces, tous les Etats membres doivent s'acquitter de leurs obligations financières. Ils doivent donc respecter leurs obligations à temps et au complet. Compte tenu du rôle accru des Nations Unies, il serait intolérable que l'Organisation soit paralysée faute de ressources, parce que les factures ne sont pas acquittées.

Le Canada est en faveur de l'amélioration de la capacité des Nations Unies de canaliser vers des fins pacifiques les ressources militaires de ses Etats Membres. Cela est essentiel tant pour des fins humanitaires que pour la promotion de la paix et de la sécurité par le maintien de la paix et, quand cela s'avère nécessaire, en intervenant militairement. Nous voulons

Mme McDougall (Canada)

accroître la capacité du Secrétaire général de planifier et de mener des missions de maintien de la paix. Nous devrions aussi chercher des moyens de rediriger ces ressources militaires vers les besoins d'aide humanitaire.

Nous sommes tous très conscients que la capacité du Conseil de sécurité de prévenir les agressions ne peut à elle seule assurer la sécurité mondiale. Il faut aussi mettre en place des ententes régionales de sécurité efficaces, fondées sur la collaboration entre les Etats, en mesure de s'attaquer à certaines des causes sous-jacentes de l'insécurité et de l'instabilité entre les Etats.

Le nouveau contexte mondial de collaboration a permis à certaines régions de régler leurs différends sans être les pions d'un jeu idéologique de plus grande envergure. Il a aussi créé des obligations en ce sens. Cette approche est essentielle pour assurer une paix durable et la sécurité dans des régions comme l'Europe centrale et l'Europe de l'Est et la région Asie-Pacifique. Elle a joué un rôle déterminant dans le rétablissement de la paix au Cambodge et la solution d'autres conflits régionaux.

Mme McDougall (Canada)

Au Moyen-Orient, certains problèmes demeurent, mais nous croyons que les solutions à ces difficiles questions sont maintenant en vue. Le Canada continuera d'appuyer des initiatives constructives, comme les efforts actuellement déployés par les Etats-Unis, qui sont fondées sur les principes énoncés dans les résolutions 242 (1969) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous demandons des négociations directes entre les parties impliquées, car c'est le seul moyen de réaliser une paix juste et durable. Nous continuons d'espérer qu'une conférence de paix permettra la tenue de ces négociations.

Entre-temps, tous les pays peuvent faire des efforts spéciaux au cours de la prochaine session pour montrer aux parties directement engagées que nous sommes sensibles à cette question. A l'intérieur de son propre champ de compétence, l'Assemblée générale enverrait un signal puissant et positif en révoquant l'infâme résolution assimilant le sionisme au racisme, et le Canada appuierait une mesure en ce sens.

Il est absolument essentiel de renouveler nos efforts en vue d'élaborer un cadre d'action complet et efficace qui traiterait de la prolifération des armes de destruction massive. La guerre du Golfe a montré que les armes conventionnelles et les armes de destruction massive de même que les systèmes permettant de les utiliser pouvaient déstabiliser toute une région. Depuis 1950, peu de temps après la création de l'Organisation, le monde a connu 125 guerres au cours desquelles il y a eu environ 25 millions de pertes en vies humaines qui ont pratiquement toutes été causées par des armes conventionnelles. Combien de nouveaux conflits, combien de morts, combien de réfugiés indigents doit-il y avoir dans le monde avant que nous ne prenions les engagements politiques nécessaires à l'élimination de ces menaces?

Le Canada a été l'un des premiers pays à demander des mesures décisives. En février, le Premier ministre Brian Mulroney a condamné l'accumulation irrationnelle d'armes en Iraq, et nous continuons de voir aujourd'hui cette conduite irrationnelle. Le Premier ministre Mulroney avait alors lancé une initiative demandant l'adoption d'un certain nombre de mesures concrètes : premièrement, l'adhésion de tous les pays du monde au Traité de non-prolifération et sa prorogation pour une période illimitée au-delà de 1995; deuxièmement, la conclusion immédiate d'une convention mondiale complète et vérifiable interdisant l'acquisition, la possession et

Mme McDougall (Canada)

l'utilisation des armes chimiques; troisièmement, le renforcement de la Convention sur les armes biologiques et à toxines; et, quatrièmement, la transparence du commerce international des armes, notamment par l'établissement d'un registre de l'ONU.

En compagnie d'autres pays, nous allons de l'avant avec des propositions portant sur les armes nucléaires, biologiques et chimiques. Quant aux armes conventionnelles, la transparence est essentielle non seulement pour savoir ce qui se passe dans le commerce des armes, mais aussi pour établir la confiance entre les nations. L'établissement d'un registre mondial de transfert des armes qui soit universel, non discriminatoire et efficace a déjà trop tardé. Nous souhaitons que les relevés nationaux figurent aussi dans ce registre. Il faudra alors être disposé à intervenir en fonction de ces renseignements.

Nous nous réjouissons des progrès historiques réalisés au cours de la dernière année entre l'Est et l'Ouest au chapitre du contrôle des armes. Nous incitons toutes les parties à ratifier et à mettre en oeuvre le plus tôt possible la Convention sur les forces conventionnelles en Europe et les traités START, puis à se mettre à la tâche pour réduire encore davantage les arsenaux inutilement grands.

Qu'il me soit permis de souligner que, ce faisant, nous ne sommes pas naïfs. Chaque pays a le droit légitime d'évaluer ses propres besoins en matière de défense et chaque pays a le droit d'agir en conséquence. Mais nul pays, sous le couvert de la défense, n'a le droit d'accumuler des armes destinées à détruire ses voisins. Et il est tout aussi consternant de voir les sommes excessives qui sont consacrées aux armes, au détriment de priorités comme la santé, l'éducation et l'agriculture. Le vieil adage dit "Ils forgeront leurs épées en socs". A nous de choisir : les instruments de destruction ou les outils de la paix?

(L'oratrice poursuit en français)

Quelques mots concernant l'efficacité de l'aide humanitaire. L'aide aux victimes de catastrophes naturelles, économiques et politiques a toujours été une priorité des Nations Unies. Or, on ne sait trop comment, leur intervention en situation de crise a perdu de sa vigueur d'autrefois, sans doute par la faute de querelles entre organismes et de ressources pourtant peu abondantes que chacun amasse jalousement. Quand on pense à la situation tragique que vivent des êtres humains, cette attitude est inadmissible et

Mme McDougall (Canada)

intolérable. Aussi est-il temps que l'on nomme un haut représentant chargé de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe capable d'organiser avec promptitude et compassion des interventions internationales.

C'est en revigorant l'efficacité du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et en créant des liens plus forts entre New York et Genève que les interventions interorganismes seront ce qu'elles doivent être, cohérentes et focalisées. Nous appuyons la création d'un nouveau fonds des Nations Unies qui donnerait une certaine latitude en matière d'aide humanitaire en début de catastrophe.

Au sujet des pays en développement, malgré des restrictions économiques auxquelles pratiquement aucun pays n'échappe, le Canada croit que l'Organisation des Nations Unies, renforcée et plus efficace, doit continuer à venir en aide en priorité aux plus pauvres d'entre nous.

Les pays en développement font des efforts considérables pour réformer leurs systèmes politiques et économiques. Malheureusement, de nombreuses régions - le continent africain en tête, comme l'a si dramatiquement confirmé le Secrétaire général dans son rapport sur le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique - sont loin d'avoir de quoi remplir leurs obligations liées au service de la dette. La difficulté est d'autant plus grande que ces pays connaissent de surcroît la sécheresse, la désertification, la détérioration de l'environnement et la maladie, sans compter les migrations de gens désespérés qui cherchent à fuir ces calamités.

Quelles sont les réponses à cela? Quoique complexes, elles ne sont cependant pas nouvelles. Ainsi, l'objectif commun du développement durable repose sur la démocratie participative, des politiques économiques ouvertes, fondées sur les lois du marché, une gestion économique saine et un système d'échanges internationaux ordonné, ce que nous tentons d'ailleurs de réaliser dans les négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round. Maintenant que les blocs idéologiques se désagrègent devant nos yeux, nous ne devons sous aucun prétexte réinventer des blocs économiques qui risqueraient de nous diviser à nouveau.

Mme McDougall (Canada)

(L'oratrice reprend en anglais)

Au cours des 12 derniers mois, nous avons observé des progrès considérables au chapitre des droits de la personne, un des sujets favoris du Canada. L'Afrique du Sud, par exemple, a pris des mesures importantes en faveur du démantèlement de l'apartheid et de la mise en place d'une démocratie non raciale. Evidemment, il reste fort à faire, comme nous le savons tous. La Conférence mondiale de 1993 devra être l'élément moteur de l'intensification des efforts internationaux visant à promouvoir une culture fondée sur les droits de la personne. A mesure que cette conférence approche, nous devons nous demander comment le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme à Genève peut devenir un gardien plus vigoureux et plus visible des droits de la personne. Etant donné la priorité accordée aux droits de la personne comme l'un des trois principaux objectifs de la Charte, nous devons construire les capacités institutionnelles du système de l'ONU pour qu'il accomplisse son travail efficacement. L'écart entre nos buts dans le domaine des droits de la personne et les moyens modestes mis à la disposition du Secrétaire général devient de plus en plus injustifiable.

Mme McDougall (Canada)

Les événements des derniers mois ont mis, à juste titre d'ailleurs, les institutions démocratiques au centre de l'attention. Nous en profitons pour saluer tous les pays qui ont tenu des élections libres et justes pendant l'année qui vient de s'écouler. Seulement, la démocratie va plus loin que le processus électoral. Une culture démocratique suppose certaines caractéristiques inhérentes, dont la liberté de presse et la protection attentive d'un système judiciaire indépendant. Nous chercherons d'ailleurs à faire adopter une résolution en ce sens en cours de session.

Les Nations Unies doivent également rendre plus efficace leur action en faveur de l'égalité des femmes. S'il est vrai que l'Organisation a fait beaucoup pour promouvoir l'égalité des sexes depuis qu'elle a proclamé l'Année internationale de la femme et la Décennie des Nations Unies pour la femme, il n'en reste pas moins que la majorité des femmes dans le monde sont encore très en retard sur les hommes du point de vue du pouvoir, de la richesse et des possibilités, et elles continuent toujours de faire une bonne partie du travail.

Par leurs actions et par leurs activités, les Nations Unies doivent donner le ton en matière d'égalité des femmes. L'une des façons d'améliorer la condition féminine au sein du Secrétariat serait de nommer plus de femmes à des postes supérieurs, chose qui aurait dû être faite depuis longtemps.

Nous devons mettre en pratique avec plus d'énergie et de vigueur des stratégies prospectives pour l'avancement de la femme, ce qui comprend notamment des programmes d'alphabétisation. Des efforts pour amener les femmes à participer pleinement au processus de développement devraient être poursuivis avec fermeté. Au-delà des considérations relevant de la justice sociale et de l'équité, il est grand temps que nous nous rendions compte qu'une nation ne peut se développer pleinement qu'à partir du moment où tous ses citoyens ont non seulement la possibilité, mais aussi la capacité d'y mettre à contribution leurs talents, leur intelligence et leur énergie.

L'amélioration du sort des enfants du monde entier est au coeur de la question des droits de la personne. Cet impératif passe non seulement par la mise en vigueur intégrale de la Convention relative aux droits de l'enfant, mais aussi par les objectifs ambitieux de la Déclaration et du Plan d'action adoptés au Sommet mondial pour les enfants et présentés par notre premier ministre, M. Brian Mulroney, à la dernière Assemblée générale.

Mme McDougall (Canada)

Je tiens à dire combien le Canada est satisfait des activités menées sous l'égide de l'UNICEF pour faire suite au Sommet. Quant à nos propres activités de suivi, elles consistent en une série d'initiatives destinées à mieux sensibiliser les gens aux problèmes qui touchent l'enfance et à encourager la coopération pancanadienne.

Parlons aussi un peu d'environnement. Dans huit mois à peine, les chefs d'Etat se rencontreront à Rio de Janeiro pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Ce sera l'occasion d'amorcer un virage progressif vers des formes plus durables de développement et d'intégrer ainsi les préoccupations environnementales au développement économique. Ce sera l'occasion de nous consacrer à la protection de l'environnement mondial avec une volonté politique sans laquelle toute initiative serait vaine. Enfin, ce sera l'occasion de dégager un consensus international qui évitera que nos efforts ne se fractionnent de façon irréconciliable entre le Nord et le Sud.

La Conférence de Rio n'a rien de facultatif, et il faut se dire d'emblée, bien avant le début des délibérations, que les conséquences d'un échec seront lourdes.

L'idéal, à notre avis, serait que le programme de la Conférence de Rio comporte quatre éléments : la Charte de la Terre, énonçant les principes; le point 21, énonçant les mesures à prendre; des conventions sur les changements climatiques et la biodiversité; et, dernier élément, une déclaration de principe sur les forêts. Evidemment, pour que ce programme donne les résultats escomptés, il faudra prendre des engagements politiques à l'égard des ressources nécessaires, des transferts de technologie et de l'adaptation des institutions.

Mais nous sommes inquiets. Trois des quatre rencontres préparatoires ayant déjà eu lieu, les résultats peuvent maintenant être évalués. Je crains toutefois que nous n'ayons pas encore écarté les deux grands risques auxquels est confronté le processus de la CNUED : un manque d'intérêt chez plusieurs pays industrialisés, et un glissement vers deux solitudes, les riches et les pauvres.

Il est vrai qu'au Canada, les changements climatiques, la disparition d'espèces, les polluants dans la chaîne alimentaire de l'Arctique, ainsi que les ressources des océans et des forêts nous préoccupent. Mais nous sommes

Mme McDougall (Canada)

conscients du fait que, pour les pays en développement, l'élimination de la pauvreté, une alimentation adéquate et l'éradication de la maladie sont de grandes priorités indissociables de l'environnement. Il est impossible de trouver des solutions au premier groupe de problèmes au détriment de l'autre.

L'environnement et le développement doivent former un tout. Nous savons que les pays non industrialisés ont besoin d'aide pour pratiquer un développement durable, et c'est à cette question que la CNUED doit s'attaquer de front. Elle doit aborder les problèmes intersectoriels, en l'occurrence les établissements humains; la pauvreté et la durabilité; les ressources financières; le transfert de technologies et la conjoncture économique internationale dans laquelle s'inscrivent les modalités commerciales et la dette.

La distinction importante qu'il faut faire entre la CNUED et les autres grandes conférences tient au rôle de premier plan que jouent les nombreux secteurs extragouvernementaux. La jeunesse, les femmes, les autochtones, le secteur privé et l'industrie, les travailleurs, les villes du monde entier, les organisations non gouvernementales (ONG) oeuvrant dans le domaine de l'environnement ou du développement, ainsi que les universités, collèges et associations scientifiques ayant la compétence et le sérieux requis ont participé activement au processus de la CNUED. Ces secteurs seront d'ailleurs présents à la Conférence de Rio, où ils entreprendront des activités parallèles axées sur leur contribution à la mise en oeuvre du développement durable. Ils écrivent en quelque sorte leurs propres chapitres du point 21. Nous estimons que la Conférence devrait être structurée de manière à faire ressortir leur apport exceptionnel.

Rien ne pourra remplacer des résultats concrets et tournés vers l'avenir.

En ce début de quarante-sixième Assemblée générale, nous avons autant de défis à relever que de possibilités à explorer. Nous devons, du début à la fin de nos délibérations, ne jamais perdre de vue que nous ne sommes pas ici pour représenter des blocs, ni pour promouvoir des idéologies, mais bien pour représenter des peuples. "Nous, peuples des Nations Unies". Jamais ces mots n'auront eu une signification aussi forte. Jamais ils n'auront été aussi prometteurs. Hélas, les mots à eux seuls ne suffisent pas. Ils ne peuvent transformer ni la famine en abondance, ni la discrimination en égalité, ni la

Mme McDougall (Canada)

répression en liberté, pas plus que la brutalité en bienveillance. Ils n'auront guère de sens si nous ne nous donnons pas les outils nécessaires à une intervention efficace ou si nous succombons à la tentation de l'unilatéralisme.

Le Canada est déterminé non seulement à honorer ces mots, mais aussi à veiller à ce que l'Organisation se dote des moyens de les mettre en pratique. Les Canadiens veulent que la planète qu'ils habitent soit pacifique, prospère et juste. Et ce monde, il ne tient qu'à nous de le créer. Nous devons nous y prendre pays par pays, personne par personne.

Sous l'impulsion des événements récents et du rôle qu'ont joué les Nations Unies, mettons tout notre cœur à atteindre cet objectif pour les peuples du monde entier.

M. NASTASE (Roumanie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord transmettre mes félicitations à M. Samir Shihabi à l'occasion de son accession à la présidence de l'Assemblée générale à cette session des plus importantes.

Il faut remonter à l'année 1960 pour trouver, dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, un événement comme celui dont nous avons été témoins la semaine dernière : je veux parler de l'admission simultanée de sept nouveaux Etats Membres. Sans aucun doute, cela confirme la vocation universelle de notre organisation ou, plus exactement, cette ouverture unique qui lui permet d'être en phase avec ce qui se passe dans le monde. En évaluant l'importance d'un tel événement, nous devrions également souligner qu'en cherchant à se faire reconnaître comme Membre de l'Organisation des Nations Unies, les Etats récemment admis, ainsi que d'autres qui attendent leur admission, offrent la preuve la plus convaincante du fait que l'ONU est de plus en plus perçue comme un cadre privilégié pour l'instauration d'un ordre mondial pacifique et démocratique.

Ces événements encourageants, qui montrent que l'ONU, compte tenu de son rôle dans les affaires mondiales, n'a pas perdu les fonctions qui lui ont été confiées à la suite de la seconde guerre mondiale, devraient galvaniser nos efforts pour améliorer son efficacité.

Avant de développer ce point, je voudrais souhaiter la bienvenue aux représentants de la République de Corée, de la République démocratique populaire de Corée, et de nos pays européens frères, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, ainsi qu'aux représentants des Etats fédérés de Micronésie et des îles Marshall, qui viennent d'être admis comme Membres à part entière dans la famille des Nations Unies. Je voudrais aussi m'adresser aux représentants assemblés dans cette salle et exprimer l'espoir que, dans un avenir proche, les Etats nouvellement indépendants qui ont demandé ou sont sur le point de demander d'adhérer à l'Organisation mondiale pourront jouir du droit de se joindre à nous.

Le fait que certains des nouveaux Membres n'ont obtenu leur indépendance et la reconnaissance de la communauté internationale que depuis peu, d'une part, et le fait que nous ayons accepté deux Etats représentant une seule et même nation, d'autre part, nous encouragent à croire que, dans des délais

M. Nastase (Roumanie)

raisonnables, la République de Moldavie pourra à son tour profiter d'une reconnaissance légitime en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes confortés dans notre conviction qu'il y a de moins en moins deux poids, deux mesures au sein de notre organisation. Actuellement, alors que les divisions de la guerre froide font progressivement place à des efforts croissants pour réaliser un nouvel ordre mondial, il n'est que naturel de ne pas permettre que l'on applique deux poids, deux mesures dans le cas de l'admission à l'Organisation des Nations Unies, d'autant plus que l'abandon de la politique des deux poids, deux mesures est non seulement une haute priorité, mais aussi une possibilité tangible.

La crise du Golfe a montré clairement que l'Organisation des Nations Unies n'était plus prisonnière de la confrontation idéologique à cause de laquelle un trop grand nombre de ses résolutions, dont certaines adoptées par le Conseil de sécurité, n'avaient pas été mises en oeuvre pendant les quatre dernières décennies.

Depuis la fin de 1989, le monde, et avec lui l'ONU, sont entrés dans une nouvelle phase de leur histoire. Même dans le domaine conceptuel, on s'aperçoit que les temps changent. Des concepts directement ou indirectement liés au langage manichéen de la guerre froide appartiennent déjà au passé. D'autres, comme la neutralité et le non-alignement, exigent de nouvelles définitions. De nouveaux concepts - et le concept d'un nouvel ordre mondial est le meilleur exemple - font maintenant partie de notre terminologie politique quotidienne.

Il va donc sans dire que le nouveau climat n'offre pas de solutions aux nombreux problèmes auxquels est confronté le monde des années 90. Néanmoins, ce climat a créé un environnement politique international plus propice à la coopération et à l'entente. Le défi auquel nous sommes confrontés est de créer, dans tous les domaines de l'activité humaine, des conditions propices à l'amélioration de la condition humaine dans le monde entier.

Je ressens le besoin de rappeler à l'intention des représentants à cette session de l'Assemblée générale combien mon pays, malgré les méandres de son histoire, a toujours été fermement attaché à la cause de la paix et de la civilisation. Son origine latine, sa religion chrétienne et sa vocation de

M. Nastase (Roumanie)

tolérance - une condition sine qua non de la démocratie - sont les principaux ressorts de son attachement indéfectible à ces fins suprêmes de l'entreprise humaine.

Placés par la volonté de Dieu au carrefour non seulement de grandes cultures mais également de grands empires, les Roumains sont les descendants de l'ancienne Dacie, de Rome et de Byzance. Ce n'est pas de leur faute si leur terre a été plus d'une fois le théâtre de la guerre. Trop souvent, des empires voisins ont décidé du destin des Roumains, ont modifié de façon arbitraire leurs frontières et ont influencé ou brutalement entravé leur développement interne.

Près de 2 000 ans se sont écoulés depuis que le fameux empereur romain Trajan a confié à l'un des plus grands architectes de l'époque, Apollodore de Damas, la construction du plus grand pont sur le Danube, afin que ses légions puissent entrer en Dacie Felix. Ce fut le même Apollodore de Damas qui érigea, quelques années plus tard, la colonne trajane à Rome, un monument qui, selon les historiens, serait le certificat de naissance du peuple roumain. Comme mon illustre prédécesseur, le grand diplomate de l'entre-deux-guerres en Europe, le Ministre des affaires extérieures de la Roumanie, Nicolae Titulescou, avait l'habitude de le rappeler, le berceau du peuple roumain est la Transylvanie. Ce peuple a vécu et s'est développé dans l'harmonie et est resté uni à l'intérieur de frontières définies ethniquement et historiquement. Européens de naissance et soucieux de leurs liens avec la famille des pays latins par leur langue, leur origine et leur culture, les Roumains aspirent, par destinée et par vocation, à la place qui leur revient de droit dans la communauté des nations.

La liberté de la Roumanie éternelle au sein de ses frontières naturelles est la force qui les anime. Il y a moins de deux ans, après une longue nuit de dictature, les Roumains ont retrouvé, par leurs propres sacrifices, leur droit à un développement libre et démocratique. L'énorme prix qu'ils ont dû payer pour leur liberté les pousse à préserver et à exercer résolument leur choix irréversible en faveur de la démocratie, de la dignité et du droit.

La Roumanie s'est engagée dans son histoire postcommuniste il y a seulement 20 mois. Le point de départ a été une phase d'isolement et de dogmatisme idéologique et politique sans précédents en Europe.

M. Nastase (Roumanie)

Aujourd'hui, nous avons déjà mis en place le nouveau cadre législatif et institutionnel requis pour la transition vers une économie de marché. La propriété privée est maintenant reconnue et garantie, tant dans l'industrie que dans l'agriculture. Grâce à des lois appropriées, les mécanismes des marchés économique et financier et la privatisation des terres, de l'industrie, du commerce et du tourisme ont été enclenchés.

Néanmoins, notre situation économique et financière demeure alarmante. Les nouveaux mécanismes ne fonctionnent pas encore avec les résultats escomptés. Il y a encore de la résistance, de la réticence et de la méfiance vis-à-vis du mouvement de réforme générale. Notre gouvernement est conscient de l'ampleur des risques et des difficultés de la période de transition. Il est inévitable que son coût économique et social soit élevé, comme le reconnaît la communauté internationale. Nous devons le payer, car, à cet égard, il n'y a pas de formule magique qui assure le succès.

M. Nastase (Roumanie)

Le Gouvernement s'efforce de maintenir la stabilité sociale dans un environnement dynamique imposé par la réforme. Nous sommes certains de réussir mais, sans un appui extérieur important, cela prendra probablement beaucoup de temps. L'aide que nous avons reçue des institutions financières internationales et de plusieurs pays développés a eu une incidence notable, mais il faut beaucoup plus pour permettre à une économie modernisée et restructurée de démarrer. A ce sujet, je tiens à souligner que la Roumanie est un créancier net, puisqu'elle n'a pas contracté de prêts à long terme. Le paiement des dettes étrangères à la Roumanie, en particulier celle de l'Iraq, est absolument nécessaire. Nous comptons sur la compréhension et l'appui de l'ONU pour le recouvrement de nos prêts non remboursés.

Nous comptons particulièrement sur l'appui et la solidarité de la Communauté économique européenne (CEE) pour une transition réussie dans notre pays. Une décision de la CEE d'inclure la Roumanie parmi ses partenaires associés et, ultérieurement, parmi ses membres servirait de catalyseur des plus opportuns aux efforts que nous déployons pour réinstaurer une économie de marché dans notre pays et stimuler l'esprit de libre entreprise des individus.

Nous savons qu'il n'est pas facile d'accéder à un tel statut, mais nous sommes convaincus que, lorsque cette possibilité sera clairement plausible, les énergies individuelles des Roumains seront alors stimulées et des solutions viables aux multiples problèmes qui se posent maintenant à notre pays seront mises en oeuvre car, après tout, l'espoir est un préalable extrêmement important au succès.

Compte tenu du fait que le système des Nations Unies n'est pas une fin en soi mais un moyen de protéger et de favoriser la dignité humaine à l'échelle internationale, l'examen de méthodes nouvelles et plus efficaces d'atteindre ses objectifs doit se voir accorder la plus haute importance par nous tous.

Les principales caractéristiques de la nouvelle structure des relations internationales qui se fait jour ne s'opposent en rien aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies. Au contraire, elles sont conformes aux concepts fondamentaux de la Charte : sécurité fondée sur le droit, coopération pour assurer une vie décente à tous les peuples, démocratie comme cadre de garantie des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, d'origine ethnique ou de religion.

M. Nastase (Roumanie)

La responsabilité commune nous incombe donc de tirer parti de ces événements positifs et de leur donner un caractère irréversible et universel. L'ONU est outillée de manière incomparable pour mener à bien la tâche historique de construction d'un nouvel ordre mondial fondé sur les valeurs humaines et démocratiques, des économies de marché prospères et des relations internationales pacifiques.

A notre avis, afin de préserver et de consolider la paix et la sécurité internationales, une action multidirectionnelle est nécessaire.

D'abord, il est d'une importance fondamentale d'encourager et d'intensifier les efforts de règlement des conflits actuels, qui ont si gravement nui aux intérêts véritables de toutes les parties concernées et aux relations internationales dans leur ensemble. Plus particulièrement, nous devons tenter de prévenir une éventuelle multiplication de conflits chroniques. Malheureusement, l'Europe, ou plus exactement sa partie orientale, semble être devenue, au cours des derniers mois, le théâtre de dangereux événements de cette nature.

A notre plus grand regret, la Yougoslavie, pays voisin et ami, est gravement touchée par les conséquences d'un conflit virulent et destructeur, qui nous enseigne surtout que le recours à la force n'aboutit à rien d'autre qu'à une complication accrue des problèmes existants. Nous louons et appuyons les décisions de la CEE qui visent à encourager un règlement politique de la crise yougoslave. Nous, en Roumanie, sommes d'avis que la grande responsabilité incombe aux pays frontaliers de la Yougoslavie d'agir de façon à prévenir l'aggravation du conflit et même à faciliter la recherche d'une solution à la table des négociations. Nous estimons également que cette solution sera viable dans la mesure où elle sera trouvée par la Yougoslavie elle-même. Ses voisins, les pays européens et l'ONU doivent faire tout en leur pouvoir pour aider les parties en cause à arriver à un accord, car les solutions imposées ne sont pas durables. C'est la seule voie raisonnable et conforme aux intérêts de tous les peuples yougoslaves et aux objectifs et intérêts communs de l'ensemble de l'Europe - et tout autant à ceux du monde entier.

M. Nastase (Roumanie)

Les plus récentes discussions et consultations diplomatiques au sujet de la crise yougoslave ont permis la présentation de certaines approches et idées qui doivent être approfondies. Il est difficile de fonder un nouvel ordre mondial sur la souveraineté de certains Etats mais non de tous. Dans le règlement des litiges, le libre choix des moyens est un élément fondamental de l'esprit de la Charte. Nous devons tirer des enseignements de la sagesse des générations antérieures qui, par exemple, dans des dizaines de traités relatifs au règlement pacifique des différends, ont explicitement exclu de la procédure d'arbitrage les problèmes territoriaux et frontaliers. Souhaitons-nous abandonner, dans le cas de l'Europe, les dispositions de l'Acte final d'Helsinki relatives aux modifications de frontières? Dans l'affirmative, cela reviendrait à ouvrir la boîte de Pandore.

Comme ailleurs dans le monde, le devoir de l'Europe est d'avancer dans le XXIe siècle et de ne pas retourner au XIXe siècle. On ne doit jamais oublier que les ambitions et objectifs insensés des expériences totalitaires menées durant le XXe siècle sur le sol de l'Europe ne différaient pas fondamentalement des ambitions et objectifs des empires "classiques". La seule innovation apportée par les cauchemars nazi et communiste a été le recours agressif à leur idéologie respective comme moyen d'arriver à leurs fins répressives. Par conséquent, il faut certes de réjouir de l'écroulement du dernier empire européen, à savoir l'empire communiste, mais il faut également déployer tous les efforts possibles pour anéantir les nouveaux rêves politiques de récréation, sous des formes inédites, d'anciens empires tout autant hostiles aux droits des peuples à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'indépendance.

Située entre deux zones où le risque de conflit est particulièrement grand, la Roumanie est résolue à faire tout en son pouvoir pour demeurer un "pont de l'espoir" stable en Europe de l'Est. Il y va de son intérêt national non seulement d'empêcher que les troubles auxquels deux de ses voisins sont en butte ne franchissent ses frontières, mais aussi de contribuer à la stabilité et à la sécurité de tout le continent.

M. Nastase (Roumanie)

Profondément conscient de ses responsabilités et disposé à les assumer, le Gouvernement roumain s'est engagé, au cours des trois dernières semaines, dans une intense activité diplomatique. Notre dialogue ouvert et constructif avec la quasi-totalité des parties concernées ou affectées par la crise yougoslave - représentants du Gouvernement fédéral de la Yougoslavie et représentants de la Croatie, de la Macédoine et de la Slovénie - et des échanges de vues successifs avec l'Albanie, la Grèce, la Bulgarie et la Turquie ont fait partie de nos efforts pour favoriser une solution pacifique à la crise qui frappe notre voisin commun. Il y a de l'espoir. Nous devons donc explorer la possibilité d'entreprendre tout effort complémentaire à ceux déjà déployés par la CEE et à ceux que l'ONU pourrait vouloir tenter, si notre organisation juge nécessaire d'examiner cette crise particulière et de faire ses propres recommandations en vue d'une solution politique.

Quant aux questions inscrites traditionnellement à l'ordre du jour des Nations Unies, la Roumanie se félicite des efforts déployés en faveur de la paix au Moyen-Orient. Nous nous réjouissons aussi des progrès réalisés vers le règlement de la situation au Cambodge, en Afghanistan, à Chypre, au Sahara occidental et en Amérique centrale.

Outre qu'il faut chercher à régler le plus rapidement possible tous les conflits actuels, il est extrêmement important de développer et de consolider les procédures et mécanismes établis par les Nations Unies pour le règlement pacifique des différends entre Etats. Comme en médecine, il est plus facile de prévenir que de guérir. Comme l'a encore souligné le Secrétaire général dans son rapport annuel, il faut de plus en plus avoir recours à la diplomatie préventive. Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Secrétaire général auront un rôle considérablement accru à jouer à ce sujet dans les mois et années à venir. L'adoption à la présente session de la déclaration concernant les enquêtes assurera un soutien matériel à un système d'action rapide de l'ONU en vue de prévenir les conflits armés et de contribuer au règlement pacifique des différends.

M. Nastase (Roumanie)

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouent un rôle indispensable dans le règlement des conflits. Elles doivent être encore renforcées, à la fois dans leur fonctionnement et dans leur efficacité. Nous sommes prêts à participer à ces opérations, et un certain nombre de Roumains suivent une formation spéciale à cette fin.

On comprend de plus en plus que l'ordre international ne peut être pacifique et durable que s'il se fonde sur la démocratie et le plein respect des droits et des libertés individuelles. Le Gouvernement roumain est sincèrement attaché à la promotion des droits de l'homme et des valeurs démocratiques, ce qui se traduira pleinement dans la nouvelle Constitution du pays, qui doit être achevée et promulguée dans quelques semaines et mise à l'essai au cours des prochaines élections locales, ainsi qu'au cours des élections générales qui doivent avoir lieu au printemps prochain.

Nous comprenons que nous ne sommes qu'au début de notre retour aux traditions démocratiques de notre pays. En fait, nous retournons à un état normal étant donné que pour nous le communisme était une anomalie et un anachronisme. Nos nouvelles institutions démocratiques sont toujours fragiles. Nous comptons sur la coopération internationale pour les renforcer.

Au début de ce mois, à la réunion de Moscou de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe sur la dimension humaine, notre gouvernement a réitéré sa volonté d'appliquer pleinement les normes européennes et des Nations Unies, qui régissent la démocratie, les droits de l'homme et la primauté du droit à l'intérieur du pays, et de contribuer à les faire respecter à l'étranger. Nous nous réjouissons de la participation de la Roumanie en tant que membre à part entière au Conseil de l'Europe et de sa participation active aux activités de notre organisation dans le domaine social, culturel et des droits de l'homme.

Dans le même ordre d'idées, nous attachons la plus haute importance à la Conférence mondiale de 1993 sur les droits de l'homme, que nous considérons comme une nouvelle étape importante dans le processus de renforcement de la paix, de la démocratie, du droit et de la justice sur la planète tout entière.

A notre avis, la Conférence nous offre une occasion privilégiée non seulement d'évaluer le comportement de chaque pays dans le domaine des droits

M. Nastase (Roumanie)

de l'homme, mais également d'examiner conjointement les améliorations qui pourraient s'avérer nécessaires, s'agissant des instruments et des mécanismes des Nations Unies.

A cet égard, nous nous permettons de suggérer un sujet qui pourrait donner lieu à réflexion. Tenant compte du fait que les expériences régionales - et je pense tout particulièrement aux expériences américaine et européenne - ont prouvé que les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels constituent un tout et que, par ailleurs, les deux Pactes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme ont été adoptés à une époque où les divisions idéologiques donnaient le ton au sein de l'Organisation des Nations Unies, on peut se demander si une telle division est toujours justifiée et, en général, si ces instruments ne devraient pas être remis à jour à la lumière des changements importants qui ont suivi la fin de la guerre froide. Il convient également de revoir d'autres instruments et résolutions des Nations Unies qui sont entachés de motifs idéologiques ou politiques, y compris la résolution bien connue adoptée par l'Assemblée générale en 1975, qui assimile le sionisme au racisme.

La Conférence mondiale de 1993 devrait également être l'occasion idéale de mettre un point final aux tendances visant à politiser les problèmes des minorités en les retirant de leur cadre naturel, celui des droits de l'homme, cadre qui offre les réponses les plus satisfaisantes et les plus fiables aux questions relatives à la garantie et au respect des droits légitimes des personnes appartenant à des minorités, et à la protection de l'identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse des minorités.

Un ordre mondial pacifique et démocratique exige le respect universel et inconditionnel du droit par tous. Et il n'existe pas de meilleure organisation susceptible de renforcer et de développer le droit international que celle des Nations Unies. C'est évidemment l'objectif principal de la proclamation de la Décennie des Nations Unies pour le droit international, et la Roumanie est entièrement attachée à la réalisation de ses objectifs.

Les tâches qui nous attendent ne sont pas simples. Passer des concepts et des mentalités de l'affrontement à ceux de la coopération et de la concorde entre tous les pays exige de la détermination et une grande vision politique.

M. Nastase (Roumanie)

Mais il faut parcourir ensemble ce chemin, car c'est le seul moyen d'éviter les catastrophes et d'assurer un avenir heureux pour tous.

La solidarité humaine est la meilleure façon de faire progresser la démocratie dans le monde entier et de résister aux violations des règles de comportement acceptées et consacrées internationalement. Cela nous a été rappelé à tous lors du coup d'Etat en Union soviétique. L'une des principales explications de son échec réside dans la solidarité internationale déterminée et explicite avec les forces démocratiques en URSS, et l'appui qui leur a été apporté.

L'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer dans la consolidation des tendances historiques actuelles. A cet égard, il est essentiel d'améliorer l'efficacité des activités et des mécanismes des Nations Unies. Nous nous félicitons par conséquent des différentes propositions qui ont été présentées pour rendre l'Organisation plus efficace et pour apporter une contribution positive à la conclusion rapide d'un accord substantiel à ce sujet.

La mémoire et l'imagination doivent nous servir de guide alors que nous tournons une nouvelle page de l'histoire mondiale. Sinon nous nous engagerions vers un "monde futur appartenant au passé", plutôt que vers un monde plus sûr, plus pacifique, prospère et démocratique.

M. ELLEMANN-JENSEN (Danemark) (interprétation de l'anglais) : Nous sommes heureux d'être aujourd'hui en mesure d'accueillir chaleureusement les représentants des trois Etats baltes, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie. C'est avec un plaisir tout particulier que le Danemark félicite ses voisins de la mer Baltique de leur retour dans la communauté internationale en tant qu'Etats libres et indépendants. Avec le rétablissement total de l'indépendance dans les Etats baltes, l'un des derniers problèmes nés de la deuxième guerre mondiale est enfin résolu. La participation des Etats baltes est le prolongement naturel de leur participation à la Société des Nations.

Je suis très heureux également de saluer les nouveaux Etats de la République de Corée et de la République démocratique populaire de Corée, ainsi que la République des îles Marshall et les Etats fédérés de Micronésie.

Le deuxième mandat du Secrétaire général est sur le point de se terminer. Tout au long de la dernière décennie, M. Pérez de Cuéllar a fait

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

des efforts inlassables pour trouver des solutions aux nombreux problèmes auxquels ont été confrontées diverses régions du monde et l'Organisation elle-même. Il peut à juste titre être satisfait de voir que bon nombre de ses efforts portent leurs fruits. Les Nations Unies sont aujourd'hui plus fortes et plus respectées qu'au moment où il a pris ses fonctions, il y a 10 ans.

Je me souviens avec émotion de l'atmosphère qui régnait dans cette salle de l'Assemblée il y a un an. Nous avons connu alors une année remplie de changements spectaculaires et historiques qui avaient déferlé dans tous les pays du Centre et de l'Est de l'Europe. Nous avons été les témoins de la chute, un à un, de régimes totalitaires dépassés et de la résurrection de la démocratie et du respect des droits de l'homme. Ces faits ont inspiré un nouvel optimisme pour notre avenir, en général, et celui de notre organisation en particulier.

Aujourd'hui, nous pouvons faire le bilan d'une autre année aux événements spectaculaires, en Union soviétique et en Europe centrale et orientale. Heureusement, les tendances positives se sont confirmées.*

* M. Ghezal (Tunisie), Vice-Président, prend la présidence.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Cependant, nous avons vécu au mois d'août "trois jours qui ont secoué le monde". Le putsch de Moscou a créé un choc au niveau mondial. Dans une vision cauchemardesque, nous avons imaginé le retour du totalitarisme et de la guerre froide. Aussi avons-nous été soulagés de constater en nous réveillant le rejet de cet état de choses par la force d'un peuple qui n'accepte plus l'oppression.

Ceux d'entre nous en Europe occidentale qui, après la seconde guerre mondiale, ont eu la possibilité de développer nos démocraties dans la liberté, sont tenus aujourd'hui d'apporter leur soutien aux jeunes démocraties dans leur lutte pour asseoir solidement leur liberté. Cela ne peut se faire avec de simples déclarations. Nous devons fournir un appui économique et ouvrir nos marchés. Une occasion unique s'offre à nous aujourd'hui de créer une Europe entière et libre, une chance que nous ne devons pas laisser échapper en raison des égoïsmes nationaux étroits qui menacent d'un retour en arrière.

Qu'il me soit permis d'ajouter que le Gouvernement danois va soumettre aujourd'hui au Parlement un plan d'action portant sur les prochaines années, dans lequel est exposé notre appui bilatéral aux réformes entreprises en Europe de l'Est, ainsi que nos contributions aux efforts multinationaux, avant tout par l'intermédiaire du Groupe des Vingt-Quatre.

Les nouvelles bases des relations Est-Ouest ont ouvert des perspectives nouvelles et prometteuses en ce qui concerne le rôle des Nations Unies. Nous venons à la présente session de l'Assemblée générale en étant plus sûrs de l'émergence d'une réelle volonté d'utiliser l'Organisation comme un instrument efficace pour régler et prévenir les conflits entre nations. Nous possédons des preuves tangibles du fait que, dès lors que la communauté mondiale est résolue à coopérer en faveur de la paix, ceux qui défient la paix ne peuvent triompher. L'assaut de l'Iraq contre le Koweït a suscité une coopération constructive sans précédent jusqu'à présent au Conseil de sécurité et un effort militaire collectif qui a démontré que le monde ne tolérera plus des agressions militaires aussi flagrantes. Pour la première fois dans son histoire le système des Nations Unies a pu exploiter au maximum son potentiel de prévention de la guerre et d'imposition de sanctions collectives telles que prévues dans la Charte. Le système des Nations Unies a ainsi pu jouer un rôle beaucoup plus déterminant dans la prévention du conflit et le maintien de la

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

paix. C'est un fait très encourageant pour ce qui est du rôle que joueront les Nations Unies dans l'avenir et dans l'instauration d'un nouvel ordre mondial.

Cependant, tout en nous félicitant de cette évolution, nous ne devons pas oublier que le rôle accru joué par les Nations Unies dans le règlement de conflits entre nations résulte avant tout des changements rapides intervenus dans les relations Est-Ouest. Cela signifie qu'à l'étape actuelle, les Nations Unies sont aussi puissantes que le nouveau climat international est solide et durable. Aussi devons-nous saisir l'occasion favorable qui nous est offerte, tant qu'elle existe, pour faire de l'Organisation un instrument plus efficace, en appliquant les réformes qui s'imposent et en mettant en place des mécanismes susceptibles de renforcer l'Organisation, dans l'hypothèse où un climat moins favorable apparaîtrait. Par conséquent, la réforme et le renforcement des Nations Unies - de l'ensemble du système des Nations Unies - devraient être au centre des débats de la présente session de l'Assemblée générale.

Dans le domaine politique, la guerre du Golfe et les événements ultérieurs ont fait clairement apparaître une nécessité réelle d'accroître la capacité des Nations Unies d'agir rapidement et efficacement dans des situations de crise. Nous devons renforcer les mécanismes actuels. C'est ainsi que le Conseil de sécurité doit travailler en étroite coopération avec l'Assemblée générale, et le Secrétaire général devrait jouer un rôle plus actif en ce qui concerne la prévention des conflits et le règlement de crises. En outre, le Conseil de sécurité devrait être doté d'instruments plus efficaces pour veiller au respect de la paix. Nous devons étudier l'efficacité de différents types de sanctions et préciser la façon dont les forces militaires peuvent être utilisées, en particulier le rôle du Conseil de sécurité dans la mise en oeuvre d'opérations militaires.

Le Danemark a toujours été un farouche partisan des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il est certainement possible d'accroître leur rôle, notamment dans la prévention des conflits. Il conviendra au préalable de trouver une solution satisfaisante au financement des opérations de maintien de la paix. A cet égard, nous appuyons fermement les propositions du Secrétaire général tendant à augmenter le fonds de

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

roulement. Nous proposons également la création d'un fonds séparé pour le maintien de la paix afin d'assurer des actions rapides lorsque les opérations de maintien de la paix sont lancées. Ce fonds doit s'appuyer sur la responsabilité collective de tous les Etats Membres, c'est-à-dire sur les contributions mises en recouvrement.

Le conflit du Golfe et les révélations connexes sur les arsenaux gigantesques dont dispose l'Iraq ont redonné de l'intérêt aux mesures internationales de limitation de la prolifération des armes de destruction massive et suscité une responsabilité accrue en ce qui concerne le transfert des armes classiques. La communauté mondiale devra de plus en plus s'attaquer aux accumulations excessives d'armes qui risquent de menacer la sécurité régionale et mondiale. Aussi le Danemark, de concert avec ses partenaires de la Communauté européenne, présentera-t-il une initiative sur les transferts d'armes internationaux au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

Une paix durable ne peut être réalisée que si nous nous attaquons aux disparités croissantes entre nations riches et nations pauvres et entre riches et pauvres à l'intérieur des nations. Pendant des années nous avons eu de longs débats stériles pour déterminer à qui revenait la responsabilité de l'insuffisance de progrès dans les pays en développement. Il est donc encourageant de constater que ces débats ont récemment laissé la place à un dialogue beaucoup plus constructif, qui souligne notre responsabilité commune. Parmi les mesures importantes, citons la reconnaissance croissante du fait que le développement de systèmes démocratiques, une gestion adéquate et le respect des droits de l'homme sont essentiels pour assurer un développement soutenu. Nous nous félicitons des réformes entreprises par de nombreux pays dans les domaines économique et social, bien qu'elles s'avèrent encore insuffisantes, et nous nous réjouissons que la démocratie et le pluralisme s'étendent à des régions du monde qui ne connaissaient jusqu'ici que des régimes à parti unique et dictatoriaux.

Cependant, la création officielle de structures et de procédures institutionnelles ne suffira pas. Le processus de prise de décisions politiques et économiques doit reposer sur une participation plus large de l'opinion publique, et en particulier sur une participation plus active des femmes et des jeunes. Notre propre expérience au Danemark nous en a révélé l'importance.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Ces 20 dernières années, le rôle des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour la coopération en faveur du développement s'est progressivement réduit et la désillusion risque d'entraîner une nouvelle érosion. On n'insiste pas suffisamment sur des rouages fondamentaux du système, lequel a bien souvent évolué au coup par coup en fonction de besoins provisoires.

L'amélioration du climat politique international offre une chance unique d'engager des réformes de fond en mettant davantage l'accent sur les programmes des Nations Unies et leur cohésion et en augmentant leur contribution au développement économique et social.

Le Danemark a fait la preuve de son soutien aux efforts des Nations Unies dans le domaine du développement par une contribution financière bien supérieure à ce que l'importance de notre économie ne le laisserait supposer. Cet intérêt particulier et notre souhait d'assurer une utilisation efficace de nos contributions nous ont incités, en 1988, à élaborer, en collaboration avec les autres pays nordiques, ce qu'on appelle le Projet nordique des Nations Unies, dont le rapport final a été présenté en avril dernier. Ce projet renferme un certain nombre d'idées qui, nous l'espérons, feront l'objet d'un examen sérieux.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Les deux idées essentielles du projet traitent du financement et de l'administration des programmes. Le mécanisme actuel de financement pourrait être remplacé par un mécanisme qui améliore les possibilités de planification à long terme et favorise une plus grande équité. En ce qui concerne l'administration, il s'agit de remplacer les organismes administratifs actuels des cinq organisations de l'ONU par un système d'administration unique, un conseil international du développement. Cela serait non seulement une mesure importante vers la rationalisation de l'administration des efforts de développement de l'ONU mais également le moyen de fournir le cadre d'une meilleure coordination et d'une meilleure cohésion.

L'Organisation des Nations Unies peut, certes, contribuer sensiblement au développement des pays du tiers monde, mais elle ne peut remplacer l'intégration de ces pays dans une économie mondiale. Les pays industrialisés et en développement ont un intérêt commun dans le renforcement d'un système commercial mondial libre et ouvert. Les pressions protectionnistes doivent être éliminées. Tous les pays doivent particulièrement veiller à ce que les négociations de l'Uruguay Round aboutissent promptement à des résultats.

Le statut et les pouvoirs accrus des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent aller de pair avec un profil plus humanitaire de l'Organisation. Les événements, en particulier ceux de l'année écoulée, ont clairement confirmé que l'ONU devait jouer un rôle plus important dans les domaines de l'aide humanitaire et des opérations de secours en cas d'urgence. La fréquence, l'étendue et la complexité des récentes catastrophes - qu'elles soient naturelles ou provoquées par l'homme - et les conséquences qui en résultent en termes de souffrances et de pertes humaines doivent nous encourager fortement à agir.

Un objectif essentiel doit être l'accroissement de l'efficacité des efforts de secours de la communauté mondiale. Il s'est avéré qu'il était urgent d'améliorer la coordination et la coopération entre les organisations du système des Nations Unies, les autres institutions humanitaires et les Etats Membres. La situation en Iraq a montré avec une clarté alarmante que ce fait est exact.

Cependant, une coordination améliorée sera impossible sans réformes structurelles et sans nouvelles procédures institutionnelles. Par conséquent, nous appuyons fermement la création d'un nouveau poste de haut niveau,

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

relevant directement du Secrétaire général, avec des responsabilités particulières dans le domaine de la coordination. Ce poste devrait être confié à une personne qui, grâce à une forte autorité et à une excellente réputation, pourrait assurer la coordination nécessaire et recueillir le maximum d'appuis politiques pour les opérations humanitaires de l'ONU dans les situations où les vues et intérêts politiques sont divergents.

L'opération des Nations Unies en Iraq, mise sur pied pour venir au secours des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, doit être considérée comme un jalon. Le déploiement d'observateurs militaires des Nations Unies, destiné à veiller à la sécurité des personnes chargées d'apporter une aide humanitaire et à protéger les biens des Nations Unies, s'est déroulé dans un climat de grave préoccupation au sujet du sort d'importants groupes de personnes, en particulier la population kurde qui s'enfuyait du pays.

Cela a largement contribué à faire comprendre que l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle accru dans le domaine humanitaire. Dès le début, le Danemark a fermement appuyé l'opération des Nations Unies en Iraq, qui a été lancée avec imagination et courage par le Prince Sadruddin Aga Khan. A l'heure actuelle, notre pays est dans ce domaine le plus important contributeur des Nations Unies.

Dans trop de cas, des motifs politiques ont empêché un pays donné ou des groupes de population qui en avaient grandement besoin de recevoir une assistance humanitaire. Sans un changement fondamental face à ces obstacles, nous ne réussirons jamais réellement. J'espère fermement que, inspirés par l'opération des Nations Unies en Iraq, tout sera fait pour reconnaître à l'ONU le droit d'intervenir à des fins humanitaires.

L'afflux de réfugiés, provoqué par les bouleversements dans le monde, constitue un problème important et croissant. Il est de plus en plus évident que deux des solutions dites traditionnelles - l'intégration locale dans les pays voisins et la réinstallation à l'extérieur de la région d'origine - sont de plus en plus difficiles à réaliser. Cependant, ces solutions traditionnelles restent importantes lorsque ces afflux se produisent, et je dois reconnaître les efforts déployés par nombre de pays - qui, bien souvent, sont parmi les plus pauvres - pour s'acquitter de ces responsabilités.

M. Ellemaun-Jensen (Danemark)

Bien que la troisième solution traditionnelle - le rapatriement volontaire - ait récemment remporté certains succès, le moment est venu d'examiner plus attentivement les causes des mouvements de réfugiés. Il est paradoxal que ces pays ou régimes, dont les actes sont à l'origine de l'afflux de réfugiés, ne sont pas tenus d'assumer la part qui leur revient de cette charge supplémentaire.

Les conséquences des violations des droits de l'homme les plus fondamentaux deviennent encore plus graves quand elles suscitent d'autres mouvements migratoires de nature plus générale. Les pays hôtes et ceux qui cherchent à protéger les réfugiés ont de plus en plus de difficulté à identifier et à aider les personnes qui ont vraiment besoin d'assistance. Cela risque de mettre en danger le concept même de protection des réfugiés.

Si nous voulons éliminer certaines des principales causes de ces afflux de réfugiés, le moment est venu d'élargir la notion de responsabilité d'Etat pour qu'elle comprenne la responsabilité de créer une situation tolérable pour ses propres ressortissants et ne pas reporter ses problèmes sur d'autres pays.

Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales est l'un des buts des Nations Unies. La violation des droits de l'homme, dans toutes les régions du monde, est un souci légitime de tous les Etats, des Nations Unies et de l'opinion publique en général. Ce souci et les activités qui en découlent ne sauraient être considérés comme une ingérence injustifiée dans les affaires intérieures des Etats.

Il est paradoxal qu'en droit international une règle coutumière puisse évoluer, permettant à un Etat d'intervenir à l'extérieur de son propre territoire par l'intermédiaire de missions chargées de secourir ses propres ressortissants, s'ils sont exposés à de graves dangers, alors qu'il est illégal de recourir à une intervention armée pour se porter au secours de milliers de personnes innocentes dont la vie est menacée en raison de la politique répressive de leur propre gouvernement.

Le déploiement d'unités alliées en Iraq du Nord, sur la base de la résolution 688 (1991), devrait marquer un tournant en ce qui concerne l'équilibre entre le principe de la souveraineté et celui des interventions

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

humanitaires. J'appuie fermement ce que le Secrétaire général a déclaré à Bordeaux le 22 avril de cette année :

"Nous assistons à l'évidence à une évolution probablement irrésistible des opinions publiques, pour qui la défense des opprimés au nom de la morale doit avoir la primauté sur les frontières et les textes juridiques."

(BG/SM/4560/Rev.2)

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Je suis convaincu qu'il faut d'urgence voir comment la communauté internationale devrait assumer ses responsabilités en prenant des mesures face à des violations massives des droits de l'homme qui mettent en danger la vie de nombreux innocents. Dans des situations de ce genre, la notion d'"affaires intérieures" doit être considérée comme appartenant au passé.

J'ai longtemps évoqué ce qui me semble être des réformes essentielles du système des Nations Unies. J'aimerais maintenant parler brièvement de quelques zones de conflit grave dans le monde.

En Yougoslavie, la violence croissante est un motif de grande préoccupation. La Communauté économique européenne poursuivra ses efforts de médiation dans le cadre de la Conférence de paix de La Haye et avec la présence constante de ses observateurs en Yougoslavie. Ces efforts doivent reposer sur le principe du droit des peuples à l'autodétermination et sur la nécessité absolue de protéger les droits des minorités. En ce moment même, le Conseil de sécurité débat de la meilleure façon pour les Nations Unies d'appuyer les efforts de la Communauté économique européenne.

Le régime actuel de Bagdad continue de provoquer la communauté internationale en faisant fi des obligations qui incombent à l'Iraq en vertu du droit international. La situation du peuple iraquien, et plus particulièrement les souffrances des Kurdes et des Chiites, demeure un sujet de grave préoccupation. La communauté internationale doit insister pour que l'Iraq respecte sans ambiguïté la résolution 688 (1991) du Conseil de sécurité, en attachant une importance particulière à l'appel à un véritable dialogue en vue d'assurer les droits fondamentaux de l'ensemble de la population iraquienne. La question de savoir si l'on peut lever les sanctions contre l'Iraq doit être étroitement liée au respect par ce pays de toutes les obligations qui lui incombent aux termes des résolutions 687 (1991) et 688 (1991) du Conseil de sécurité.

L'issue de la crise du Golfe offre des possibilités nouvelles de résoudre le conflit arabo-israélien et la question de Palestine. Toutes les parties intéressées devraient y recourir pour jeter les bases d'une solution juste, durable et complète au Moyen-Orient. L'initiative de paix prise par les Etats-Unis mérite notre plein appui.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Nous sommes convaincus que si elles ont la volonté politique et le courage nécessaires, les parties intéressées pourront surmonter les dernières difficultés concernant les modalités de la conférence de paix. J'espère sincèrement que les parties s'abstiendront de toute mesure qui pourrait soulever de nouveaux obstacles concernant la convocation de la conférence de paix et qu'elles mettront en oeuvre des mesures propres à accroître la confiance. A cet égard, la proposition du G-7 de suspendre le boycottage commercial d'Israël par les pays arabes si Israël arrête sa politique de peuplement mérite une attention particulière.

Une autre mesure de nature à établir la confiance consisterait à déclarer nulle et non avenue la résolution assimilant le sionisme au racisme, point litigieux qui, depuis 16 ans, empoisonne le climat en ce qui concerne les questions du Moyen-Orient. Le Danemark appuie de tout coeur les efforts faits dans ce sens.

Pour ce qui est du Cambodge, nous sommes particulièrement heureux des progrès décisifs réalisés ces derniers jours pour parvenir à un règlement politique d'ensemble. Nous félicitons les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, les deux coprésidents de la Conférence de Paris - la France et l'Indonésie - ainsi que les membres du Conseil national suprême du Cambodge, sous la direction du Prince Norodom Sihanouk, pour le travail qu'ils ont accompli.

Si, comme nous l'escomptons, les documents pertinents sont dûment signés le 31 octobre, la plus grande opération de maintien de la paix jamais entreprise par les Nations Unies pourra commencer. Ce sera un autre test important de la capacité des Nations Unies de relever de nouveaux défis. Cette fois, le défi consistera à permettre à un peuple, qui a connu une tragédie inimaginable pendant trop longtemps, de jouir de la paix et de la démocratie.

En Afrique du Sud, l'évolution vers une démocratie non raciale s'est poursuivie malgré les difficultés. Les fondements juridiques de l'apartheid ont été dénoncés et on a préparé de véritables négociations sur une nouvelle constitution. La convocation prochaine d'une conférence réunissant tous les partis devrait être une autre étape importante dans la voie de la démocratie.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Nous croyons que les Nations Unies continueront de jouer un rôle actif et constructif dans cette mutation historique de la société sud-africaine. Cette année, l'Assemblée générale a la responsabilité particulière de maintenir l'unité entre les Etats Membres en appuyant la poursuite du progrès en Afrique du Sud.

Le Danemark, depuis bien des années, aide les victimes de l'apartheid. Nous sommes prêts à adapter cette assistance et à contribuer directement à l'instauration de la société de l'après-apartheid.

Les changements politiques et économiques se sont accompagnés d'un engagement nouveau, celui de protéger la planète en luttant contre la détérioration de l'environnement et l'épuisement de ses ressources. En décidant de convoquer la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992, les Nations Unies ont prouvé qu'elles étaient résolues à relever ces défis nouveaux. Nous attendons beaucoup de la Conférence.

Les objectifs de la Conférence et les négociations connexes sur le changement climatique et la diversité biologique intéressent tout le monde. Il est de notre propre intérêt de protéger les ressources naturelles qui seront à la base du développement futur et nous partageons tous le désir de sortir du cercle vicieux de la pauvreté et de la détérioration de l'environnement.

Bien que tous les pays aient une responsabilité commune, celle-ci est également différente. Les pays industrialisés doivent faire un effort particulier en balayant devant leur porte et en s'assurant que les mesures prises dans les pays en développement favorisent plutôt qu'elles n'entravent leur développement.

L'une des conditions nécessaires à la concrétisation de cette aspiration est d'intégrer pleinement la dimension écologique dans les stratégies de développement. Une autre est l'accroissement substantiel des flux financiers à destination des pays en développement.

A la réunion de Rio, en juin prochain, nous ferons tout notre possible pour que la Conférence aboutisse à des résultats opérationnels concrets aussi bien en ce qui concerne des conventions juridiquement contraignantes sur le climat et la biodiversité qu'en ce qui concerne le processus engagé par suite de l'adoption du "point 21" et de la "Charte de la Terre".

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Il y a quelques années seulement, beaucoup avaient perdu leurs illusions quant à la capacité des Nations Unies de jouer un rôle véritable dans la solution des conflits et le maintien de la paix. La situation maintenant est radicalement différente. La confiance de la communauté mondiale dans les activités de maintien et d'édification de la paix menées par l'Organisation s'est considérablement accrue et le nombre d'opérations des Nations Unies a augmenté ces dernières années.

Nous avons la lourde responsabilité d'employer cette session de l'Assemblée générale à consolider les progrès déjà réalisés et à créer une organisation forte capable de répondre aux aspirations de l'humanité.

M. KAPLLANI (Albanie) (interprétation de l'anglais) : Je suis particulièrement heureux, au nom de la délégation albanaise, de présenter au Président mes félicitations sincères pour son élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Son élection montre que l'on apprécie ses compétences diplomatiques personnelles et est un honneur pour son pays. Je suis certain que sous sa présidence, l'Assemblée pourra oeuvrer efficacement à la réalisation des objectifs auxquels aspire la communauté internationale.

Je saisis également cette occasion pour dire toute notre gratitude et notre grande estime à M. Guido de Marco, qui a présidé les débats de la dernière session avec compétence et objectivité.

Permettez-moi également de féliciter S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour sa contribution remarquable à la paix et à la sécurité internationales, et pour ses efforts tenaces en vue de renforcer le rôle et l'efficacité des Nations Unies. Il quittera bientôt son poste, mais on se souviendra de lui car il a marqué d'une empreinte profonde l'Organisation.

Je suis également très heureux de souhaiter la bienvenue parmi nous aux deux Corée, à la Micronésie, aux îles Marshall, à la Lettonie, à l'Estonie et à la Lituanie, qui sont devenues Membres à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que leur participation contribuera à rendre l'ONU plus universelle et efficace dans le règlement des problèmes dont elle est saisie.

Depuis la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la communauté internationale a été témoin d'événements et de changements qui ne peuvent manquer d'avoir une incidence sur l'avenir de l'humanité. Les transformations qui se sont produites en Europe centrale et orientale revêtent une importance particulière car elles ont amené le démantèlement de structures politiques et économiques périmées, le renoncement aux stéréotypes politiques et idéologiques stériles du passé et l'exploration de nouvelles possibilités pour la démocratie, le développement et la paix.

A présent, l'Europe offre un nouveau paysage politique où les mots "Est" et "Ouest" ont simplement une signification géographique. L'affrontement entre les deux blocs, qui avait entraîné une ère politique "glaciaire", fait

M. Kavllani (Albanie)

place aux valeurs humaines de démocratie, de développement économique et social, de sécurité pour chaque pays et, surtout à l'affirmation croissante des aspirations des peuples à l'autodétermination.

Bien que la guerre froide soit passée, comme si elle avait été une sorte de pneumonie, elle a laissé de profondes cicatrices sur les "poumons" de l'humanité, et de l'Europe en particulier. C'est son récidivisme même qui fait maintenant cracher le sang à la Croatie. C'est le répugnant virus du stalinisme qui a fait de la Yougoslavie le malade de l'Europe et le Kosovo est sa mauvaise conscience. Si l'Europe et le reste de la Yougoslavie, où soufflent maintenant les vents de la liberté et de la démocratie, avaient réagi comme il le fallait au bon moment et avaient empêché les nationaux chauviniste serbes, au moins pendant les 10 dernières années, de transformer le Kosovo en un terrain d'essai pour établir leur hégémonie sur la Yougoslavie tout entière, les choses seraient bien différentes actuellement et nous n'aurions pas à nous occuper de la crise yougoslave, qui constitue une menace à la paix et à la sécurité dans les Balkans et en Europe.

La vie nous montre que le processus de démocratisation rapide à l'échelle continentale s'accompagne de difficultés et souvent de tensions et même de conflits. Cependant, ce qui est important c'est que ce ne sont plus les forces régressives et conservatrices qui déterminent le cours des événements historiques. De nos jours, la soif de démocratie, d'égalité entre les nations et de liberté individuelle est devenue le moteur de la société. Il est également encourageant de constater que la communauté internationale est maintenant consciente de la nécessité de rassembler ses énergies et ses moyens pour faire face aux problèmes épineux de notre époque, pour éviter tout danger de guerre et pour éliminer les facteurs qui avaient pratiquement paralysé les relations internationales pendant plus de 40 ans. Cela s'est manifesté particulièrement par la réaction du Conseil de sécurité de l'ONU et de la communauté internationale à l'occupation d'un petit pays, en l'occurrence le Koweït, par le pays grand et puissant qu'est l'Iraq. La guerre du Golfe et la défaite de l'agresseur ont montré, comme l'a noté le Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, dans son rapport annuel, que :

M. Kapllani (Albanie)

"la seule façon de procéder consiste à organiser la vie internationale sur une base stable, conformément à des principes bien compris, généralement acceptés et toujours respectés. Ces principes sont ceux qu'énonce la Charte des Nations Unies." (A/46/L, p. 6)

On comprend pourquoi la communauté internationale réaffirme de plus en plus les valeurs des Nations Unies, de cette organisation universelle qui a un rôle irremplaçable à jouer, notamment en cette fin de siècle, au moment où l'humanité se trouve à un stade de développement tel qu'aucun Etat ou aucune nation ne peuvent seuls relever les défis de notre époque.

Pendant plus de 40 ans, la période dite de la guerre froide, l'affrontement entre l'Est et l'Ouest a dominé la vie politique internationale. A l'ombre de cet affrontement, les démocraties occidentales ont connu une période de paix relative et de développement durable; on ne peut pas en dire autant des pays d'Europe orientale, où l'économie planifiée et la domination d'un parti unique s'identifiant à l'Etat ont provoqué la stagnation, le ralentissement et même le gel des facteurs qui stimulent le progrès, et ont conduit à la violation des droits de l'homme sous prétexte que les intérêts de la collectivité et de la société devaient primer sur ceux de l'individu.

La dernière décennie de notre siècle a commencé avec de grands espoirs pour les peuples d'Europe orientale. Le rideau de fer qui a divisé l'Est et l'Ouest pendant tant d'années a enfin été détruit et les vents de la liberté et de la démocratie ont commencé à souffler sur les pays de l'Est. Il est déjà devenu évident que les systèmes de ces pays ne répondaient pas aux espoirs de leurs propres peuples. La réforme économique et politique était donc nécessaire pour ces démocraties naissantes.

En Albanie, connue comme le dernier bastion du stalinisme en Europe orientale, les processus démocratiques profonds ont commencé lorsque les jeunes et les étudiants, mus par une force inépuisable, et aspirant à un avenir plus prometteur, ont hâté l'avènement du temps de la démocratie, que la majorité écrasante du peuple albanais a accueilli favorablement.

L'Albanie traverse actuellement une importante période de transition vers la démocratie. Notre but n'est pas seulement de restructurer ou de rénover l'ancien système mais bien de créer un système nouveau et véritablement

M. Kallani (Albanie)

démocratique qui reconnaisse et pratique les valeurs humaines, politiques et socio-économiques sanctionnées dans les documents de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et dans d'autres instruments internationaux importants. Grâce à des réformes générales et de grande portée et à la coopération constructive avec les pays d'Europe et avec la communauté internationale, l'Albanie progresse vers l'établissement d'une démocratie pluraliste fondée sur le règne du droit et orientée vers une économie de marché, qui garantira aux individus la jouissance des droits de l'homme et des libertés publiques. Les réformes économiques essentielles pour l'instauration d'une économie de marché sont menées parallèlement à des réformes sociales et politiques destinées à amener des changements constitutionnels fondamentaux, à jeter les bases d'élections libres et démocratiques et à assurer la reconnaissance et la jouissance des droits civils et politiques fondamentaux, y compris la reconnaissance et la protection de la propriété privée et de syndicats indépendants. Nous savons que la voie dans laquelle nous nous sommes engagés ne sera pas facile, mais nous sommes convaincus que c'est la seule qui nous permettra de sortir l'Albanie de sa stagnation et de réaliser le développement politique et social général de l'individu et de la société dans son ensemble.

M. Kapllani (Albanie)

Nous avons aujourd'hui un parlement pluraliste issu des premières élections démocratiques libres, tenues le 31 mars dernier, et un gouvernement de stabilité nationale auquel participent des représentants de cinq partis parlementaires et extraparlimentaires. En collaboration avec le Parlement, le Gouvernement oeuvre de façon intensive à l'élaboration d'un cadre juridique, tellement indispensable au succès des réformes économiques, tout en étant pleinement conscient de l'importance de la stabilité sociale et politique. La dynamique de la vie politique en Albanie, l'élargissement et l'enrichissement de l'éventail des partis politiques et l'évolution des vues et des opinions de l'électorat ont mis à l'ordre du jour la tenue de nouvelles élections qui, quelle que soit la date où elles auront lieu, refléteront le consensus politique de toutes les forces politiques du pays.

A l'heure actuelle, l'Albanie affronte une grave crise sociale et économique. Elle est liée à l'héritage du système de parti unique qui a échoué et que nous avons abandonné, et des difficultés de la période de transition que nous connaissons présentement. Ces difficultés découlent des efforts déployés pour combler le vide créé par l'abandon de l'ancien système à l'aide d'institutions et de structures répondant au nouveau système que nous mettons sur pied. Il est certain que ce vide ne peut être comblé du jour au lendemain. La période de transition s'accompagne donc d'une crise de confiance engendrée tant par le désir et l'impatience de la population de voir des changements rapides que par l'inertie qui ralentit le rythme de ces changements. Il faut mentionner que cette crise de confiance, en plus des difficultés économiques, a récemment entraîné un exode d'Albanie vers les pays voisins. Nous ne l'avons pas encouragé et nous ne souhaitons pas que nos citoyens fuient le pays. Nous sommes pleinement convaincus que ce phénomène négatif peut être enrayé au moyen d'un développement économique rapide et de l'établissement d'une démocratie complète en Albanie. Cependant, dans les conditions économiques vraiment difficiles que connaît notre pays, la compréhension, l'appui et l'aide de la communauté internationale garantiraient la stabilisation de cette situation. Nous sommes reconnaissants de la compréhension manifestée envers les immigrants albanais, tout comme nous nous félicitons de la solidarité, de l'appui et de l'aide de tous ceux qui

M. Kapllani (Albanie)

comprennent à quel point il importe d'éviter un effondrement économique, qui aurait de sérieuses conséquences pour l'avenir et le succès de la démocratie dans notre pays.

Nous accueillons et appuyons tous les profonds changements démocratiques qui se sont produits en Europe de l'Est. Ces changements ont permis d'atteindre l'objectif visant à transformer la région en une zone de coopération, de confiance et de sécurité. La République d'Albanie continue à aligner sa politique extérieure sur les changements démocratiques intervenus au plan intérieur. Un élément caractéristique de cette politique est l'abandon de l'habitude du passé et du fardeau idéologique qui, en fait, l'a déformée et a causé l'isolement de l'Albanie du reste du monde. Notre politique extérieure actuelle est ouverte et sans parti pris et elle vise des relations d'amitié et de coopération avec tous les pays du monde, pour le bien de notre développement global et de la paix et de la sécurité internationales.

Les liens et relations diplomatiques établis depuis quelques mois seulement avec les Etats-Unis, la Communauté économique européenne, le Royaume-Uni, Israël, le Saint-Siège et la République de Corée témoignent de la réorientation de notre politique extérieure. Grâce au processus de démocratisation, l'Albanie comble les lacunes sur le plan diplomatique et se rapproche plus que jamais du reste du monde.

L'admission de l'Albanie, en juin 1991, en tant que participant à part entière à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a constitué un événement historique pour nous. Cela témoignait non seulement du caractère vital et universel des valeurs que ce processus a suscitées, mais aussi de la nature intégrante de l'Europe contemporaine. En même temps, cela démontrait que les pays européens sont toujours à la recherche des meilleures méthodes possibles de développement et de coopération entre eux. La principale caractéristique de cette coopération est dans le principe de libre choix et d'équilibre des intérêts nationaux et internationaux.

A l'heure actuelle, la sécurité internationale est perçue de plus en plus à une échelle globale, aussi étroitement liée à l'unité et à l'indivisibilité de la paix qu'au développement en tant que préalable à la stabilité. La valeur suprême de la paix internationale est étroitement associée à la mise en

M. Kapllani (Albanie)

oeuvre du principe de non-recours à la force dans les relations internationales et de sécurité pour tous et elle représente un devoir permanent de la plus haute importance.

En tant que petit pays, l'Albanie est fortement attachée à la stabilité et à la sécurité dans les Balkans, qui ont souffert et qui souffrent encore de nombreux problèmes de caractère national, politique, ethnique et religieux si clairement visibles aujourd'hui dans la crise yougoslave. La longue crise qui règne en Yougoslavie a été une source d'inquiétude et de préoccupations sérieuses pour la communauté internationale, particulièrement pour les pays européens. L'inquiétude de l'Albanie voisine, dont la moitié de la population vit en Yougoslavie, est légitime. Cette crise, qui a abouti à l'éclatement du conflit et d'une attaque armée de l'armée serbe et fédérale contre la Slovénie et la Croatie, a montré qu'il ne peut y avoir de paix véritable en Europe tant et aussi longtemps que - même dans un seul pays - les valeurs démocratiques et l'attachement au règlement pacifique des différends et le principe de l'autodétermination des peuples ne sont pas respectés. C'est la première fois dans l'histoire contemporaine que l'armée fédérale d'un pays multinational attaque et occupe certaines de ses parties intégrantes. Avec l'aide de l'armée et de la police fédérales, la Serbie, avant d'intervenir en Slovénie et en Croatie, a occupé le Kosovo, élément constitutif de la Fédération yougoslave. Tout cela démontre que la paix ne peut exister sans l'engagement décisif de toute la communauté internationale.

Les élections libres et démocratiques en Slovénie et en Croatie, qui ont contribué au renversement du régime communiste, ont également privé les partisans de la Grande Serbie du droit de s'emparer du contrôle de toutes les fonctions du gouvernement les plus importantes, comme l'armée, la diplomatie, la sécurité nationale, etc. Cela a déclenché une réaction brutale de la part des nationaux-chauvinistes de Serbie qui, à l'aide de l'armée fédérale qu'ils dominent, ne négligent rien pour éliminer les gouvernements anticommunistes démocratiquement élus. La peur de perdre le contrôle de la République du Kosovo a incité la Serbie à tout faire pour empêcher le Kosovo et son peuple de tenir des élections libres. Le règlement final de la crise yougoslave serait favorisé si le peuple albanais recevait des garanties de la part de

M. Kapllani (Albanie)

l'Europe et de ses institutions démocratiques, ainsi que de la communauté internationale, relativement à la tenue d'un référendum, tel que formulé par l'Assemblée du Kosovo dans sa résolution datée du 22 septembre 1991, qui proclame que le Kosovo est un Etat indépendant et souverain ayant un droit de participation constituante dans la Ligue des Etats souverains ou Républiques de Yougoslavie. Aujourd'hui, toutes les nations sont habilitées à être libres, indépendantes et unies, à condition que cela se fasse démocratiquement et par des moyens pacifiques.

Le simple fait même que l'armée fédérale agit sans contrôle constitutionnel et la tendance à régler les désaccords par la force constituent les plus graves menaces à la stabilité dans les Balkans et en Europe depuis la seconde guerre mondiale.

La Serbie cherche à unifier par la force la population serbe qui vit dans différentes régions de la Yougoslavie. Elle a aussi recours à la force pour garder sous occupation la population albanaise autochtone en Yougoslavie.

Alors que l'Europe tente de rétablir la paix en Yougoslavie, la Serbie refuse de se retirer des territoires occupés. En ce qui concerne la Serbie, le seul objectif de la Conférence de paix est la légalisation de l'occupation de ces territoires par la définition d'une formule d'autodétermination de la minorité serbe en Croatie et par la négation de ce même droit aux 3 millions d'Albanais, qui forment le troisième groupe national en Yougoslavie après les Serbes et les Croates.

M. Kapllani (Albanie)

La République d'Albanie estime que le règlement de la crise yougoslave dépend de l'application du principe de l'autodétermination, de façon pacifique, grâce au dialogue, sur la base de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et de la Charte de Paris. C'est précisément à cette fin que nous nous sommes associés à tous les efforts que déploie la Communauté européenne en vue de régler la crise yougoslave et que nous avons appuyé toutes les initiatives qui ont été prises à cet égard.

La libre expression de la volonté des peuples constitue la pierre angulaire de la nouvelle architecture européenne. La reconnaissance courageuse et sans préjugés et, surtout, le respect de cette volonté permettraient de ménager un avenir stable pour l'Europe. Dans ce contexte, nous appuyons la volonté du peuple albanais de Yougoslavie, tel qu'énoncée dans les lois du Parlement de Kosovo du 2 juillet et du 7 septembre 1991, seul organe légitime de la population albanaise.

Maintenant que la Slovénie et la Croatie ont déclaré leur indépendance et que la Macédoine et la Bosnie-Herzégovine ont proclamé leur souveraineté, une nouvelle situation est apparue dans cet Etat yougoslave, artificiellement constitué de différents éléments à la suite de la dissolution de l'Empire ottoman, à l'issue de la première guerre mondiale. Dans ces conditions, les Albanais, qui constituent la seule population non slave, et qui ont été intégrés de façon violente et injuste dans la composition de cet Etat multinational, devraient avoir le droit de donner leur avis sur leur avenir.

La République albanaise estime que les représentants du peuple albanais en Yougoslavie ne peuvent en aucun cas être exclus de la conférence sur la paix en Yougoslavie et des négociations sur l'avenir de ses peuples. Leur participation est un droit énoncé dans la Constitution actuelle de la Yougoslavie, qui garantit au Kosovo sa légitimité à l'intérieur de la Fédération. Leur participation aux entretiens n'est donc pas seulement juste - elle est aussi indispensable pour l'avenir de la Yougoslavie et le règlement de la crise yougoslave. Ignorer une population qui est six fois plus importante que celle de la République du Montenegro, c'est établir la paix par la seule force des armes.

Il est de l'intérêt des peuples de la Yougoslavie, des Balkans et de l'Europe que le problème complexe de la crise yougoslave soit réglé compte

M. Kapllani (Albanie)

tenu de tous les éléments en jeu. Ni l'arrogance, ni la force, ni la méconnaissance délibérée de ces facteurs ne sauront maintenir ensemble contre leur volonté des peuples ayant des langues, des cultures et une histoire différentes.

Sincèrement convaincu que les conflits doivent être réglés de façon pacifique, le peuple albanais espère avec confiance que la communauté internationale et les institutions démocratiques apporteront leur appui à un règlement pacifique et juste de la crise yougoslave, en donnant satisfaction à toutes les parties au conflit.

Nous partageons la compréhension manifestée par les membres permanents du Conseil de sécurité et leur désir de coopérer à la solution des conflits régionaux. Nous apprécions vivement les efforts persistants déployés par le Secrétaire général et les initiatives qu'il a prises en vue de régler de façon pacifique un certain nombre de problèmes. Nous nous félicitons également des efforts qui ont été réalisés par l'Organisation des Nations Unies et de l'engagement pris par les Etats-Unis et l'Union soviétique de régler de façon pacifique des conflits régionaux tels que, notamment, ceux du Moyen-Orient, du Cambodge et du Sahara occidental. Le Gouvernement albanais juge positives les mesures prises en vue d'éliminer l'apartheid en Afrique du Sud.

L'aggravation de la crise économique dans de nombreux pays et de nombreuses régions du monde est un élément déstabilisateur qui menace les progrès politiques réalisés sur le plan international. Tandis que les pays industrialisés enregistrent une croissance économique, les pays en développement connaissent le déclin et la stagnation économiques. Pour remédier à cette tendance et à cette source de contradictions, les Nations Unies doivent mettre au point une nouvelle stratégie pour le développement. Un engagement multilatéral est plus qu'indispensable pour financer les programmes de stabilisation, éliminer les barrières commerciales et faciliter les transferts de techniques modernes. Il est certain que ces pays devraient déployer tous les efforts possibles et s'engager sérieusement à résoudre leurs graves problèmes économiques.

L'abus et le trafic illicite des stupéfiants sont devenus une source d'inquiétude pour tous les pays. Dans certains d'entre eux, ce fléau social meurtrier prend des proportions déstabilisantes. Souvent lié à la contrebande

M. Kapllani (Albanie)

d'armes, il est devenu ce que l'on pourrait appeler le narcoterrorisme. Nous ne pouvons que manifester notre préoccupation devant ce phénomène, et nous pensons que les Nations Unies et leurs institutions spécialisées ont un rôle important à jouer dans sa prévention.

Compte tenu de la grande variété et de la complexité des transformations et des problèmes que connaissent les pays de l'Europe centrale et de l'Est, il est particulièrement important à l'heure actuelle que le reste de l'Europe et les autres pays de la CSCE fassent preuve d'une plus grande solidarité humanitaire et politique à leur égard. Ils peuvent ainsi ériger une nouvelle structure européenne et un nouvel ordre international qui, à son tour, apporterait une sécurité, une paix et une prospérité véritables pour tous, en harmonie complète avec les valeurs humaines démocratiques que nous partageons.

Il ne fait aucun doute que les Nations Unies ont un rôle important à jouer à cet égard. Dans les conditions actuelles, où des processus démocratiques profonds prennent place en Europe et où les relations internationales se démocratisent, notre organisation, qui rassemble les espoirs et les intérêts des peuples et des pays du monde entier, se doit de renforcer son attachement indiscutable à la recherche de solutions novatrices, pacifiques et démocratiques aux problèmes mondiaux, qui vont des conflits régionaux, du désarmement, et de la protection de l'environnement à la prévention du terrorisme et du trafic de stupéfiants, et à d'autres problèmes qui pourraient surgir avec le temps. Il est encourageant et prometteur de voir que les Etats Membres des Nations Unies sont de plus en plus conscients du fait qu'il convient de faire participer activement les Nations Unies au règlement des problèmes mondiaux.

L'Albanie, quant à elle, s'est totalement engagée à apporter sa modeste contribution à notre organisation de façon à lui permettre de réaliser les objectifs pour lesquels elle a été créée, et de s'acquitter honorablement de sa mission.

M. POOS (Luxembourg) : Ce rendez-vous traditionnel à New York prend cette année une signification particulière en raison de l'adhésion simultanée des deux Corée, comme de celle de la Micronésie et des Iles Marshall, ainsi que de l'entrée des trois Républiques baltes, l'Estonie, la Lettonie, et la Lituanie. Ainsi se trouve accentué le caractère universel de notre

M. POOS (Luxembourg)

organisation. Un trait est à présent tiré sur la période d'après-guerre. Les blessures provoquées par les crimes d'alors peuvent à présent se cicatriser.

Sans préjudice des analyses exposées devant vous mardi dernier par mon collègue néerlandais, M. Van Den Broek, au nom de la Communauté et de ses Etats membres, je voudrais à mon tour tirer quelques enseignements à partir de l'évolution des relations internationales au cours des 12 mois écoulés. Comme l'a souligné notre Secrétaire général dans son rapport, on perçoit dans la situation mondiale une simultanéité unique de périls et de promesses. Au cours de la période sous revue, le Luxembourg a eu l'honneur de présider durant le premier semestre de cette année les travaux de la Communauté européenne. Force est de constater qu'au cours de ces six mois le monde a connu une guerre d'une ampleur exceptionnelle, enregistré l'effondrement d'une des deux superpuissances et, enfin, assisté à la résurgence des vieux démons dans les Balkans.

Pour ce qui est du Golfe, qu'il me soit permis de rappeler, depuis cette tribune, la disponibilité des Douze à engager avec l'Iraq un dialogue de la dernière chance sur la base des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, et cette disponibilité était sincère et totale.

M. Poos (Luxembourg)

Les 12 Ministres des affaires étrangères de la Communauté furent les derniers à s'entretenir à Genève avec notre secrétaire général avant son départ pour Bagdad. Ils furent aussi, dès son retour, les premiers informés de l'intransigeance insurmontable du dictateur iraquien. Il reste, comme l'a rappelé à l'époque le Président Jacques Delors, "qu'il ne faut pas payer la paix avec le prix de la honte".

La présidence luxembourgeoise a su en toutes circonstances, et le jour même du début des opérations militaires, offrir puis maintenir un dialogue sans exclusive avec toutes les parties du conflit. La troïka ministérielle des Douze ne s'est jamais tant déplacée. Elle était présente dès le lendemain de la guerre à Damas, à Tripoli et à Téhéran. Des missions jointes présidence-commission de la Communauté européenne se sont rendues aux frontières turco-iraniennes et turco-iraquiennes où se trouvait massé le peuple kurde.

Le concept de "zones de sécurité", imaginé au mois d'avril lors d'un Conseil européen extraordinaire à Luxembourg et conçu 24 heures après, ici-même au siège de notre organisation, avec le concours du Secrétaire général, demeure, au regard de l'énormité du drame, une opération pleine de promesses pour l'avenir.

J'ose affirmer que jamais au cours des 20 années d'existence de la coopération politique européenne, les Douze ont su agir face aux événements avec une telle promptitude et une telle mobilisation de leurs efforts. La Communauté ne pouvait en revanche agir là où elle n'était pas compétente : je veux parler des opérations militaires dans le Golfe.

L'Union soviétique de son côté, fut au cours de l'exercice écoulé, une source permanente de tensions et d'inquiétude. L'absence de notre ancien collègue Edouard Chevardnadze cette année nous remet en mémoire les circonstances qui ont présidé à sa démission à la tête de la diplomatie soviétique. En réalité, nous savons à présent que le départ de cet éminent Ministre des affaires étrangères de l'URSS coïncidait avec le début d'une période d'instabilité en Union soviétique qui était de nature à compromettre les promesses, les acquis et les dividendes de la fin de la guerre froide.

M. Poos (Luxembourg)

Grâce à ces hommes et femmes de Moscou et de St. Petersbourg, un système oppressif, qui a fait faillite partout où il s'était déployé, est aujourd'hui définitivement anéanti.

Ainsi la lame de fond déclenchée à Budapest et à Prague, voici 24 mois, a balayé sur son passage le mur de Berlin, le rideau de fer et enfin le colossal système totalitaire soviétique. Désormais, en Europe du moins, et cela pour la première fois, les mots de liberté et de démocratie ont un sens et un contenu identiques à Madrid comme à Prague, à Rome comme à St. Petersbourg.

Comme troisième source de profonde inquiétude et de péril, je citerai la tournure dramatique qu'ont pris récemment les événements en Yougoslavie. Facteur de stabilité durant la longue période de la guerre froide, leader incontesté du Mouvement des non-alignés, la Yougoslavie est à présent aux prises avec des convulsions internes qui font ressurgir les fantômes du passé et des conflits que l'on croyait définitivement réglés. La Yougoslavie est au bord du gouffre. Il s'agit d'un conflit crucial dont l'issue ne peut laisser indifférent aucun d'entre nous. La crise yougoslave met en évidence des questions qu'il ne nous est pas possible d'ignorer.

Comme je l'ai rappelé récemment à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) consacrée à la dimension humaine qui se tient encore en ce moment à Moscou, l'autodétermination des peuples apparaît comme n'étant ni une panacée ni la seule recette à des crises comme celle-là. A la logique des républiques confinées dans leurs frontières s'oppose celle des peuples et des minorités implantées dans de larges territoires aux limites imprécises.

De ces trois crises et périls, il convient de tirer quelques enseignements:

D'abord et en premier lieu, la fin d'un monde bipolaire! Nous l'avions constaté ensemble depuis quelque temps déjà, à mesure que s'estompaient les rivalités entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique. A présent, c'est chose faite.

Pour notre organisation, minée depuis sa création par cet antagonisme, une ère nouvelle s'ouvre à présent. La guerre du Golfe a mis en lumière les possibilités d'action du Conseil de sécurité à partir d'un consensus partagé par ses cinq membres permanents.

M. Poos (Luxembourg)

Pour ceux naturellement qui tiraient profit jusque-là de l'impuissance de l'ONU, des lendemains peu prometteurs s'annoncent. Le vent de la liberté ne s'arrêtera plus. En Afrique, en Amérique centrale et en Asie, les forces créatrices de démocratie, de libertés et de réformes finiront à leur tour par éliminer les derniers régimes oppressifs déjà aux abois car condamnés. Il est minuit messieurs les dictateurs!

Il apparaît évident, à l'image de ce qui se passe en Union soviétique, en Yougoslavie, que les structures étatiques maintenues par la seule force n'ont guère de chance de survie. Les peuples ne peuvent coexister en l'absence de volontés librement exprimées. La tragédie des trois républiques baltes devrait nous rappeler cette évidence.

En sens inverse, nous connaissons à travers l'accentuation des identités nationales l'émergence de nouvelles nations, voire des réunifications inespérées. L'Allemagne, le Yémen, les deux Corée bientôt me renforcent dans ma conviction que les divisions artificielles connaîtront en définitive le même sort que les constructions contre nature.

Au regard des normes internationales que nous nous sommes données, notamment à travers les pactes, un autre constat s'impose : une adaptation, impensable voici peu, s'avère incontournable : je veux parler du droit d'assistance humanitaire, qui a reçu une première application lors du drame kurde. Ce devoir conduit inévitablement à repenser notre conception du principe de non-ingérence dans les "affaires intérieures" d'un pays.

Dans le même ordre d'idées, l'apparition d'un nouveau concept, celui du "devoir d'ingérence démocratique" préconisé récemment par Michel Rocard, va dans la même direction. Le respect des engagements souscrits dans notre Charte, qui demeure notre loi fondamentale, comme ceux souscrits à travers les nombreux textes adoptés depuis, doit pouvoir être sanctionné.

L'action normative dans le domaine des droits de l'homme ne saurait toutefois se suffire à elle-même. C'est par le truchement d'actions concrètes comme celles initiées à travers la Commission des droits de l'homme, que l'on pourra progresser.

Parmi les orientations possibles, je voudrais rappeler la proposition que j'ai présentée voici quelques jours à Moscou, lors de la Conférence de la CSCE sur la dimension humaine. Cette proposition vise à élargir la possibilité du

M. Poos (Luxembourg)

recours à des observateurs-rapporteurs appelés à enquêter sur des situations conflictuelles. Ceci pourrait, à mes yeux, se faire à la demande d'un nombre déterminé d'Etats, même en l'absence de l'accord de l'Etat concerné. De plus, chaque homme et chaque femme, où qu'ils habitent, devraient disposer d'un droit de recours individuel contre la violation de ses droits fondamentaux devant la Cour internationale de Justice.

Quel Etat voudrait se soustraire à de telles obligations, sans risquer de se mettre au ban de la "famille des nations"?

Dans ce contexte, notre soutien doit aller sans réserve aux organisations non gouvernementales qui militent avec tant de courage pour le respect des libertés et la dignité des hommes et des femmes! Devant l'inertie des gouvernements, les initiatives des organisations non gouvernementales sont souvent décisives.

Au regard de ce qui précède, j'ose affirmer que les aiguillages sont désormais placés dans le sens d'une renaissance de la démocratie et donc également de notre organisation.

M. Poos (Luxembourg)

Cette renaissance ne serait complète en l'absence de progrès substantiels dans la voie du désarmement et d'un accroissement de la sécurité pour tous.

En Europe, au cours des derniers mois, les derniers missiles nucléaires à moyenne portée ont été détruits. L'accord START, signé à Moscou entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, ne doit être que l'amorce d'une réduction plus significative encore des arsenaux nucléaires centraux. Un accord sur l'élimination définitive des armes chimiques et bactériologiques n'en devient que plus urgent.

La guerre du Golfe a convaincu, j'ose l'espérer, chacun d'entre nous des risques effarants auxquels est susceptible de nous exposer un dictateur de la trempe de Saddam Hussein. Une action significative, en vue d'enrayer la prolifération des armes de destruction massive comme des vecteurs pour leur utilisation devrait être traitée prioritairement lors de cette assemblée générale.

La maîtrise des ventes d'armes conventionnelles en est naturellement le corollaire. Je formule l'espoir que l'action de la Communauté et de ses Etats membres annoncée lors du dernier Conseil européen de Luxembourg, visant à l'établissement d'un registre recensant les transferts d'armes, trouvera un large appui au sein de cette assemblée.

Parmi les litiges restés en souffrance depuis longtemps, le conflit israélo-palestinien est certainement le plus déstabilisant pour la paix dans le monde. L'élimination de la menace iraquienne a ouvert un "momentum", une petite fenêtre ouverte pour une paix définitive dans cette région. L'ensemble des problèmes afférant à ce conflit peut désormais être abordé dans un esprit nouveau. Les termes d'un règlement doivent naturellement se fonder sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Leur pleine application est un devoir. Autant de raisons pour nous de soutenir sans réserves l'initiative de James Baker, à laquelle l'Europe est naturellement associée.

Il a été abondamment question de la place de la Communauté à la table de la Conférence de la paix. Comme je l'ai dit à l'époque, il me paraît futile d'épiloguer sur l'utilité d'une présence de la Communauté, forte de 340 millions de citoyens et qui n'est séparée de ce foyer de tensions que par

M. Poos (Luxembourg)

une mer commune. Les marchés des deux rives de la Méditerranée sont complémentaires. Cela vaut naturellement aussi pour Israël et ses voisins arabes. L'Europe est, en effet, seule en mesure de leur offrir des perspectives économiques que ni les Etats-Unis ni l'Union soviétique ne pourront leur proposer. Naturellement, de telles perspectives ne se conçoivent que dans le contexte d'un Proche-Orient résolument engagé sur la voie de la paix.

Face à l'immense détresse de millions d'hommes dans de nombreuses parties du monde, des actions urgentes s'imposent. Face à ces situations extrêmes de sous-développement, un devoir d'assistance dans le chef de la communauté internationale apparaît incontournable. Au regard des constats faits ces dernières années, j'ose affirmer qu'il existe un lien évident entre démocratie, droits de l'homme et développement.

Le respect des libertés fondamentales et des règles de la démocratie ne peut plus être considéré comme un simple impératif juridique, voire moral. Ce respect est essentiel à l'éclosion du développement et de la croissance économique. Les enseignements tirés ces dernières années en Europe centrale et orientale valent bien au-delà du continent européen.

Le fonctionnement d'institutions démocratiques, représentatives des populations, la primauté du droit, le pluralisme politique sont essentiels à l'émergence de bases favorables au développement économique. La Communauté a énoncé ces exigences dans plusieurs dispositions de la Convention de Lomé, et cette approche figure également dans les accords négociés avec les pays d'Amérique centrale et latine. Elles ont été réaffirmées à Luxembourg durant le premier semestre de cette année, lors des rencontres des Douze avec les pays du Conseil de coopération du Golfe comme à l'occasion de la rencontre avec les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Avec la fin du clivage Est-Ouest, la notion de tiers monde s'estompe à son tour en tant qu'entité politique séparée. Délestés des idéologies totalitaires qui ont fait faillite partout, nous sommes engagés à présent collectivement vers un système économique unique qui permettra, à terme, j'en suis convaincu, l'émancipation de tous les hommes de la planète.

M. POOS (Luxembourg)

Il me faut rappeler dans ce contexte qu'il n'y a pas de développement durable non plus en l'absence d'un respect scrupuleux des exigences de l'environnement. Je souhaite que lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra l'année prochaine, le nombre des actions décidées l'emportera sur la longueur des discours prononcés.

On a beaucoup parlé ces temps derniers d'un nouvel ordre mondial consécutif à la guerre du Golfe. J'ignore s'il existera un jour, personne n'y a encore vraiment réfléchi.

Une chose, toutefois, me paraît essentielle et mériterait de ce fait toute notre attention en cette fin du XXe siècle : le monde se transforme à une vitesse jamais connue.

De nombreux peuples opprimés aspirent au bénéfice des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Une douzaine de nouvelles démocraties ont vu le jour ces dernières années. Elles sollicitent coopération, ouverture des marchés, crédits, rééchelonnement de la dette, dialogue politique. Elles veulent toutes prendre part au progrès.

A l'heure actuelle, ce monde d'avenir reste encore largement dominé par les protectionnismes, les vagues d'immigration non contrôlées, la xénophobie, la montée des nationalismes outranciers, le racisme et les idéologies d'exclusion. A considérer tous ces éléments, l'on peut une nouvelle fois vérifier et affirmer que la notion de sécurité n'est pas que militaire. Elle englobe les valeurs et les systèmes socio-économiques.

La Communauté européenne, conformément à ses aspirations et à ses intérêts, est en voie de se doter des moyens indispensables pour assumer ses responsabilités. L'union politique et l'union économique et monétaire sont essentielles pour permettre précisément à l'Europe de participer à la construction de ce monde de demain.

L'action des Douze s'exerce d'ores et déjà de manière exemplaire au niveau de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, dont elle est devenue le môle d'ancrage.

L'oeuvre de rénovation en Europe ne peut pas ne pas avoir de prolongement au niveau de notre organisation. Force est de constater que, depuis quelques années, le Conseil de sécurité agit avec une efficacité exemplaire et en

M. Poos (Luxembourg)

coopération étroite avec notre secrétaire général. Les opérations de maintien de la paix se multiplient. N'est-il pas frappant de constater qu'au printemps dernier, en moins de deux mois, quatre nouvelles opérations ont été lancées dans le Golfe, au Sahara occidental, en Angola et au Salvador?

L'exercice de restructuration du domaine économique et social de l'ONU a été lancé avec succès et la présidence luxembourgeoise a été heureuse d'avoir pu y apporter la contribution non négligeable des Douze. La réforme de l'Assemblée générale est à mener en vue de rationaliser et de rendre plus significatifs les travaux de notre assemblée.

La réforme nécessaire du Secrétariat doit adapter et rendre plus performants les moyens d'action mis à la disposition du Secrétaire général. Le récent Conseil européen s'est prononcé, à la lumière de l'expérience des dernières catastrophes de portée internationale, pour un renforcement des mécanismes de coordination des actions d'urgence entreprises au sein des Nations Unies. Des mesures sont également à prendre pour renforcer le rôle de l'ONU dans la prévention des conflits.

Le Secrétaire général qui sera nommé prochainement par notre assemblée générale aura ainsi devant lui un vaste chantier qu'il lui appartiendra d'organiser et de structurer pour préparer l'Organisation des Nations Unies de l'an 2000.

M. Poos (Luxembourg)

Notre organisation, confiante dans ses capacités d'action retrouvées, doit disposer d'un éventail d'instruments efficaces, capables de sauvegarder la paix et la sécurité internationales, de faire face aux nombreux défis socio-économiques, d'aider les Etats dans leur difficile processus de transition démocratique et économique et, enfin, de promouvoir le respect des droits de l'homme et la primauté du droit dans les relations internationales.

Voilà les défis qui s'offrent au nouveau Secrétaire général et aux personnes appelées à le seconder. Le nouveau Secrétaire général pourra s'appuyer sur l'oeuvre exemplaire accomplie à la tête de notre organisation par M. Pérez de Cuéllar, auquel le Gouvernement luxembourgeois tient à exprimer sa profonde gratitude. J'ai pu mesurer, à travers de nombreux contacts officiels et personnels, la noblesse de l'engagement de notre secrétaire général. Son départ laissera inéluctablement un vide. Puissent ceux qui assureront demain la redoutable tâche de la relève s'inspirer de l'exemple de M. Javier Pérez de Cuéllar.

M. DREYFUS MORALES (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) :

Qu'il me soit permis de féliciter l'Ambassadeur Shihabi à l'occasion de son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Son élection à ces hautes fonctions constitue une reconnaissance de ses éminentes qualités de diplomate et un hommage à son pays, avec lequel le Nicaragua entretient des liens d'amitié excellents. Je voudrais aussi adresser à son prédécesseur, M. Guido de Marco, l'expression de toute notre gratitude pour la façon fructueuse dont il a dirigé nos travaux pendant la session précédente.

C'est un privilège pour le Nicaragua que de souhaiter la bienvenue parmi nous à l'Estonie, à la Lettonie, à la Lituanie, aux îles Marshall, à la Micronésie, à la République de Corée et à la République démocratique populaire de Corée en tant que nouveaux membres des Nations Unies. Leur contribution aux travaux de l'Organisation nous aidera à faire face aux nouveaux défis de la vie internationale.

Nous sommes réunis en cette quarante-sixième session ordinaire alors que la situation internationale, marquée par la coexistence de réussites, de défis et de risques, est également riche de possibilités et d'espoirs. Nous souhaitons répéter aujourd'hui ce que nous disions récemment à la session de l'ECOSOC à Genève : les transformations actuellement en cours en Union soviétique et dans les pays d'Europe orientale sont tellement profondes

M. Dreyfus Morales (Nicaragua)

qu'elles marquent le début d'une période de transition complexe et longue non seulement pour les pays en question mais aussi pour l'ensemble de la communauté internationale. Cette transition est marquée par le passage progressif d'une ère d'affrontement à une ère de coopération.

En dernière analyse, nous devons prendre un ferme engagement concernant la liberté, le plein exercice des droits de l'homme, la démocratie et le fonctionnement d'une économie de marché compatible avec la justice et la responsabilité sociale. Aujourd'hui, la grande majorité des pays Membres des Nations Unies partage ces objectifs, sans pour autant cesser de reconnaître les différences culturelles et historiques qui font que dans chaque pays, la transition politique et socio-économique revêt ses propres aspects particuliers.

Mais nous ne devons pas être par trop satisfaits des progrès positifs dans le domaine politique. D'une part, sur le plan économique, nous faisons face à une réalité multipolaire où les pays en développement sont confrontés à de graves difficultés et où, d'autre part, les profonds changements politiques dans différentes régions du monde, notamment en Union Soviétique, doivent encore être consolidés définitivement. De même, il reste encore beaucoup à faire dans le domaine du désarmement; dans le domaine des droits de l'homme, de la transition vers la démocratie et le pluralisme politique, ainsi que dans le domaine des libertés individuelles, la situation est encore précaire dans un grand nombre de pays; et le monde en développement s'efforce toujours d'obtenir des relations économiques plus justes et plus équitables avec les pays industrialisés.

La menace d'une guerre nucléaire a diminué, mais n'a pas disparu. De nouvelles formes de menaces à la paix mondiale planent sur nous. Les guerres pour des motifs religieux, les conflits frontaliers en puissance, la violence transnationale due au trafic des stupéfiants, les problèmes ethniques, le terrorisme continuent d'être latents ou présents dans différentes régions du monde. Tout cela souligne la nécessité de réactiver et de compléter le processus de détente mondiale et de rechercher de nouvelles formes d'action pour obtenir une paix totale.

Le Nicaragua se préoccupe tout particulièrement du montant total des dépenses militaires des pays en développement qui, en 1988, avait été estimé à 4,3 % de leur produit intérieur brut et dont l'augmentation, entre 1960

M. Dreyfus Morales (Nicaragua)

et 1988, a été deux fois supérieure à celle du taux de croissance du revenu par tête d'habitant. Des spécialistes éminents, parmi lesquels M. Robert McNamara, nous ont rappelé récemment qu'au cours des 45 dernières années, il y a eu dans le monde en développement 125 conflits et guerres qui ont provoqué le nombre effrayant de 40 millions de morts. Nous ne pouvons pas tolérer qu'une situation aussi déplorable perdure. Voilà pourquoi nous tenons à rappeler ici ce que le Nicaragua a déclaré à Accra au cours de la récente réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés concernant la nécessité d'interdire définitivement la guerre entre nos pays. Nous devrions en outre aspirer à réduire d'au moins 50 % les dépenses militaires d'ici à la fin de la présente décennie pour affecter ces sommes aux priorités sociales les plus urgentes. Avec l'approche progressive voulue, le monde développé devrait lui aussi agir de même et tirer profit de la fin de la guerre froide.

M. Dreyfus Morales (Nicaragua)

Le consensus est général pour reconnaître l'importance extraordinaire qu'aura un dénouement fructueux de l'Uruguay Round sur le développement futur de l'économie mondiale, de la coopération et du multilatéralisme, ainsi que pour l'avenir de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Les objectifs qui sont à l'origine des négociations doivent être maintenus et conduire graduellement à des accords complémentaires sur la dette extérieure, le financement et le développement, les politiques macro-économiques des pays développés, l'ajustement économique international et la coopération monétaire.

Dans ce contexte, nous estimons que l'ordre du jour international devrait accorder une place importante à la question de la sécurité alimentaire en général aussi bien qu'en tant que système potentiel d'aide alimentaire, en particulier pour que nous puissions nous occuper des effets négatifs possibles de l'application des accords conclus à l'Uruguay Round. Cela était également une recommandation du Conseil mondial de l'alimentation, qui s'est réuni à Elsinore, Danemark, en juin dernier.

Toujours au sujet du commerce, nous croyons que la huitième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui doit se tenir à Cartagena, Colombie, au début de l'année prochaine, fournira une occasion précieuse d'entreprendre une évaluation objective de ses réalisations, de ses défauts et de ses possibilités, mais, avant tout, pour faire de cet organe un mécanisme plus efficace de coopération Nord-Sud.

Nous devons cependant être réalistes et admettre que si le GATT et la CNUCED ne peuvent être renforcés dans un laps de temps relativement court, nous devons penser sérieusement à un élargissement possible du cadre institutionnel de Bretton Woods par la création d'une organisation de commerce international semblable à celle qui a été prévue dans la Charte de La Havane de 1946, mais sous une forme mise à jour.

En plus de l'intensification du dialogue Nord-Sud, le Nicaragua attache une importance spéciale à la coopération Sud-Sud, en particulier en raison de ses effets avantageux sur la solidarité et la complémentarité régionales. Cela a été reconnu dans l'excellente déclaration approuvée par le Mouvement des non-alignés à Accra, Ghana, ce mois-ci. Dans ce contexte, j'aimerais insister sur le potentiel économique et commercial des "Caraïbes élargies",

M. Dreyfus Morales (Nicaragua)

composées de l'Amérique centrale, de la Colombie, du Mexique, du Venezuela et des pays des Caraïbes. Cette région, avec une population de 166 millions, est destinée à devenir au cours de cette décennie l'une des régions les plus vitales et dynamiques du monde.

L'admission de l'Union soviétique, des pays d'Europe orientale et des pays baltes au sein du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale pourrait avoir un impact négatif sur le montant des ressources que ces institutions allouent aux pays en développement. Les ressources financières fournies doivent par conséquent être considérées comme des fonds supplémentaires qui doivent être différenciés clairement de ceux qui sont destinés à la lutte contre le sous-développement.

Une déclaration de la plus haute importance a été faite pendant la seconde moitié de la session de cette année du Conseil économique et social par le Directeur du FMI, M. Michel Camdessus. Il a souligné que les exigences financières actuelles sont telles que nous devrions nous demander si l'épargne internationale est suffisante pour répondre aux besoins croissants de la coopération financière internationale.

La communauté internationale ne peut revenir sur les engagements qu'elle a déjà pris ou sur ceux dont elle discute actuellement avec les pays en développement. L'une des façons les plus efficaces et directes d'assurer qu'il en soit ainsi est de trouver des solutions plus efficaces et plus permanentes au problème de la dette extérieure et d'atteindre l'objectif envisagé : une contribution des pays développés à l'aide officielle au développement égale à 0,7 % de leur produit intérieur brut.

Nous appuyons la proposition faite par le Secrétaire général pour que le nouvel ordre international, qui point à peine, se fonde sur les principes de la Charte des Nations Unies. En même temps, nous partageons sa préoccupation face à trois réalités qui limitent les possibilités d'action de l'Organisation : la tendance persistante, quoique moindre, à ne pas faire appel aux mécanismes des Nations Unies pour résoudre certaines questions importantes; le contraste marqué entre les tâches imparties à l'Organisation et l'indigence financière que celle-ci connaît; et la nécessité de recourir à la diplomatie préventive de l'Organisation. Nous appuyons aussi la proposition du Secrétaire général en ce qui concerne les domaines sur lesquels les Nations Unies devraient se concentrer.

M. Dreyfus Morales (Nicaragua)

A la présente session de l'Assemblée générale, le Nicaragua accorde une importance particulière à la déclaration faisant de l'Amérique centrale une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement. Dans la Déclaration de Puntarenas, approuvée par les présidents centraméricains au Costa Rica le 17 décembre 1990 (A/45/906, annexe), les présidents se sont engagés à assurer la protection, la défense et la promotion des droits de l'homme, à intégrer les forces irrégulières au processus politique, à éliminer la violence, et à favoriser la réconciliation dans les sociétés centraméricaines divisées.

L'un des principes fondamentaux de cette déclaration faisant de l'Amérique centrale une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement est celui qui porte sur le fait que la paix est une, intégrale et indivisible. Les pays centraméricains ont donc un intérêt légitime et un devoir mutuel de solidarité inéluctable dans les efforts qu'ils font pour éliminer toutes les actions violentes et le terrorisme. Il doivent aussi s'attacher à surmonter l'extrême pauvreté et à oeuvrer à un développement durable, qui refléterait leur interdépendance, leur origine et leur destinées communes. Ils s'engagent donc à créer un nouveau modèle de sécurité régionale.

Pour le Nicaragua, ce nouveau modèle de sécurité régionale ne peut se manifester que dans un Etat de droit, dans une société démocratique. Il se définit par l'importance de satisfaire les besoins fondamentaux de la population en matière d'alimentation, de santé, d'éducation et de logement. Cela veut dire qu'il faut éliminer la misère, la culture de la violence et le trafic illicite de stupéfiants et les remplacer par le développement, la justice économique et sociale et l'éducation pour la paix. Cela veut dire en définitive qu'il faut respecter la dignité de l'homme, qu'il faut que les droits de l'homme soient pleinement respectés et protégés et que la liberté puisse s'exercer dans la justice. Voilà les valeurs que nous voudrions que cette assemblée appuie dans notre région et ce que le Nicaragua a proposé lors de la rencontre historique des pays ibéro-américains à Guadalajara, au Mexique, cette année.

La déclaration de Guadalajara a constitué le début d'un processus unique de coopération et de consultation qui aura très certainement d'importantes

M. Dreyfus Morales (Nicaragua)

répercussions sur la scène mondiale, puisqu'elle a été adoptée par 21 pays ayant une population totale de plus de 500 millions d'habitants. Nous constatons avec plaisir que les réunions de cette instance qui, à partir de 1992, se tiendront successivement en Espagne, au Brésil, en Colombie, en Argentine, poursuivront cette lancée.

M. Dreyfus Morales (Nicaragua)

Ce qui se passe au Nicaragua est en fait le reflet des événements qui se produisent sur la scène internationale. Dans ce processus, nous avons été et sommes toujours des acteurs, et non des spectateurs. Nous vivons quotidiennement notre propre processus difficile de transition vers la démocratie et l'économie de marché. La démocratie dans le dialogue, la réconciliation, la pacification, le plein respect des droits de l'homme et l'établissement d'un régime de droit. L'économie de marché, sans négliger le développement social et l'équité et sans porter atteinte aux droits des grandes majorités du peuple nicaraguayen, sans distinction d'orientation politique. La concertation est une réalité au Nicaragua et elle constitue un mécanisme efficace qui doit être renforcé afin de rendre la démocratie irréversible.

En 1991, le Nicaragua a renforcé sa politique de pacification et de démilitarisation et ramené ses effectifs militaires de 90 000 hommes qu'ils comptaient lorsque la Présidente Chamorro a accédé au pouvoir en avril 1990 à 21 000 - c'est la plus petite armée d'Amérique centrale. En outre, des 22 000 membres de la résistance qui ont été démobilisés, plus de 20 000 ont été intégrés dans les activités normales du pays. Le Gouvernement accomplit des efforts notables, au moyen de programmes agraires, d'aide technique et de création d'emplois, pour satisfaire les besoins de ces deux groupes et ceux de plus de 150 000 réfugiés et personnes déplacées qui sont retournés dans leur patrie.

La première année du nouveau gouvernement a vu se produire d'autres réalisations importantes. Une politique difficile et persévérante de réconciliation et de concertation a permis de mettre un terme à l'hyperinflation grâce au programme économique entrepris en mars dernier. Alors que durant plus de 30 mois les prix ont connu une hausse mensuelle de 50 %, l'augmentation mensuelle moyenne entre mai et la fin d'août 1991 a été de seulement 1 %. On a obtenu ce résultat tout en maintenant dans des limites acceptables le coût social d'un tel ajustement, grâce à un processus de concertation favorisant sa répartition équitable entre les divers groupes et niveaux de revenus de la population. Ce processus prévoit qu'une attention spéciale sera accordée aux groupes les plus touchés par l'ajustement, sous forme de programmes sociaux d'urgence.

M. Dreyfus Morales (Nicaragua)

Parmi les éléments qui permettent d'apprécier le climat de démocratie qui règne actuellement au Nicaragua, on peut citer le plein exercice des libertés publiques, l'établissement progressif d'un régime de droit, la séparation des pouvoirs de l'Etat et la manière dont ont été élus et fonctionnent plus de 130 gouvernements municipaux pour la première fois dans l'histoire du Nicaragua. Il est clair qu'il y a un retour graduel de la tranquillité et de la confiance, véritables moteurs de la reprise qui doit commencer l'an prochain.

Le processus de reprise sera relativement lent. Néanmoins, il sera fermement soutenu par la solution que le pays a pu trouver concernant l'annulation des arriérés de la dette auprès de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement, d'un montant total de 360 millions de dollars. Nous voulons exprimer notre reconnaissance pour les contributions versées par les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, du Canada, du Danemark, des Etats-Unis, de la Finlande, de la France, de la Hollande, de la Norvège, de la République de Corée, de la Suède et de la Suisse, ainsi que pour les opérations de prêt-relais effectuées par la Colombie, l'Espagne, le Mexique et le Venezuela. De plus, l'Allemagne, le Japon, la République de Chine et la Suisse nous ont accordé, à ces fins, des prêts complémentaires de développement. Grâce à la ferme volonté politique et à la solidarité que la communauté internationale a manifestées pour appuyer la réconciliation et la reconstruction au Nicaragua, nous commencerons, au cours des prochains mois, à disposer du financement international nécessaire à nos projets et programmes de développement.

Il n'est pas facile de cicatriser les plaies, surtout lorsqu'elles résultent de la polarisation politique et de la guerre, mais nous avons quand même entrepris de le faire. Un immense travail de reconstruction, non seulement matérielle mais surtout morale, nous attend. Et nous devons le mener à bien dans des circonstances extrêmement difficiles. Ainsi, notre produit intérieur brut se situe maintenant à son niveau du début des années 50, le revenu par habitant est de l'ordre de 480 dollars, le chômage officiel est évalué à plus de 40 %, la dette extérieure, de 12 milliards de dollars, y compris les sommes précédemment mentionnées, est la plus élevée du monde par habitant, et on a constaté une grave détérioration dans les secteurs productifs et dans la situation sociale.

M. Dreyfus Morales (Nicaragua)

Pour toutes ces raisons, l'édification de la paix au Nicaragua ne s'est pas faite sans problèmes. Cependant, la Présidente Chamorro demeure fermement attachée à la pacification et à la démocratisation complètes du pays. A cet égard, le désarmement des civils et le déminage sont des tâches qui revêtent une importance particulière, pour lesquelles nous avons demandé l'aide de la communauté internationale, devant laquelle nous réaffirmons l'importance de ces tâches.

Nous savons tous que la paix n'est pas seulement l'absence de guerre. Par conséquent, le Nicaragua s'est engagé à adopter des mesures politiques et de justice économique et sociale qui doivent lui permettre de poser les bases d'une paix juste, ferme et durable et de participer activement à un processus sérieux de négociations sur des questions militaires. Lors du Sommet centro-américain tenu en juin 1990 à Antigua, au Guatemala, les présidents sont convenus de poursuivre les négociations en matière de sécurité, de vérification, de contrôle et de limitation des armements et des effectifs militaires, au sujet desquels se sont déjà tenues quatre réunions des vice-ministres des relations extérieures, constitués en une Commission de sécurité.

Ces travaux ont abouti à l'élaboration d'un inventaire des armements et des effectifs militaires, et il a été décidé que chaque pays devait révéler ces informations. C'est ce que le Nicaragua a fait en mai dernier devant l'Organisation des Etats américains et il se propose de le faire devant l'ONU dans un avenir rapproché. La Commission de sécurité oeuvre à l'élaboration d'un mécanisme de vérification internationale et à la fixation d'un système de plafond pour les armements et les effectifs militaires.

Le Nicaragua considère que l'établissement récent de relations diplomatiques entre le Belize et le Guatemala est un événement très important et très prometteur. Dans ce contexte, la première réunion des ministres des relations extérieures d'Amérique centrale et des Caraïbes, qui aura lieu en novembre prochain au Honduras, constituera un fait marquant dans les relations entre ces deux sous-régions, car il sera possible d'y explorer les possibilités de coopération en matière de concertation politique, de commerce, de transport et de tourisme.

M. Dreyfus Morales (Nicaragua)

Dans les efforts faits par le Secrétariat pour régler certains conflits régionaux, nous sommes particulièrement satisfaits de la création de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL). Nous sommes également très heureux des efforts entrepris récemment par le Secrétaire général pour trouver un règlement approprié de ce conflit et nous avons pris note, avec optimisme, des idées que contient l'importante allocution du Président Alfredo Cristiani devant l'Assemblée. De même, nous sommes encouragés par le cessez-le-feu au Sahara occidental et par les efforts du Secrétaire général tendant à organiser un référendum dans cette région du monde, ainsi que par ses dernières initiatives en vue de trouver une solution politique générale au problème de l'Afghanistan.

Le Gouvernement nicaraguayen est favorable à la convocation d'une conférence de paix sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Nous espérons qu'elle pourra avoir lieu dans un proche avenir.

Nous appuyons le règlement durable du problème cambodgien et les efforts inlassables déployés par les deux Corée en vue d'arriver à une réunification pacifique. Nous sommes vivement préoccupés par la grave situation que connaît la Yougoslavie et nous formons des vœux pour que les mesures prises par la Communauté européenne et la résolution adoptée aujourd'hui à l'unanimité par le Conseil de sécurité permettent de jeter les bases d'un règlement définitif qui respecte l'autodétermination du peuple yougoslave.

Le Nicaragua appuie les droits légitimes du peuple chypriote à l'autodétermination, ainsi que l'unité nationale et l'intégrité territoriale du Liban. Dans le cas de l'Afrique du Sud, nous accueillons avec plaisir le dialogue et les accord préliminaires passés entre les parties pour mettre fin à la violence raciale et qui devraient aboutir à la mise en place du suffrage universel et à l'adoption d'une constitution égalitaire garantissant l'élimination définitive des véritables structures de l'apartheid, ce qui rendra effective son abolition légale.

S'agissant de l'Afrique, nous nous associons à ce qui a été dit dans la Déclaration d'Accra, à savoir que tôt ou tard, les énormes problèmes de ce continent affecteront toute l'humanité et qu'un monde qui ne tiendra pas compte des possibilités extraordinaires qu'offre l'Afrique, restera à jamais un monde appauvri.

M. Dreyfus Morales (Nicaragua)

En ce qui concerne l'environnement et le développement, le Nicaragua appuie le principe d'une responsabilité partagée équitablement, ainsi que la création d'un programme commun aux pays développés et aux pays en développement. Nous espérons que l'on parviendra à des accords de fond lors de la réunion qui aura lieu en mars prochain à New York, car il est absolument indispensable d'assurer le succès de la Conférence de Rio de Janeiro.

Nous tenons à réitérer que le Nicaragua est attaché à respecter les normes et les principes du droit international, dont nous commençons à célébrer la Décennie cette année. Nous appuyons également la possibilité de tenir une réunion au sommet pour le développement social, initiative au sujet de laquelle le Secrétaire général procède à des consultations, à la demande du Conseil économique et social.

Dans la situation mondiale actuelle, qui est critique et complexe, mais prometteuse, les peuples du monde placent de grands espoirs dans l'Organisation des Nations Unies. Voilà pourquoi il convient de l'aider à jouer un rôle encore plus efficace, grâce à une restructuration opportune et au renforcement et à la démocratisation de tous ses organes. Nous sommes convaincus que la possibilité pour les générations futures d'hériter d'un monde meilleur exige que l'on réalise un consensus sur la façon de mettre à jour et de renforcer notre organisation mondiale, pour qu'elle soit au service de l'être humain dans toutes ses dimensions.

Pour terminer, il ne faut pas oublier que même si la guerre froide a pris fin, une guerre silencieuse contre la faim, la malnutrition, la misère, l'analphabétisme, le trafic des stupéfiants et le chômage continue. Dans ce conflit quotidien, des milliers d'êtres humains déshérités meurent ou ne développent pas leur potentiel humain. Nous devons vaincre ces ennemis de la civilisation et du progrès, sous peine de commettre un crime de lèse-humanité. Et nous ne pourrons le faire que grâce aux efforts concertés, permanents et coordonnés de la communauté internationale. C'est notre principal programme commun. Dans son exécution, la communauté internationale peut toujours compter que le Nicaragua se trouvera en première ligne.

La séance est levée à 19 h 55.